

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2862

10 octobre 2014

SOMMAIRE

Agence et Compagnie S.A.	137333	I2B S.A.	137336
Allegro (Lux) 1, S.à r.l.	137345	ILP III S.à r.l.	137331
Alpinia S.à r.l.	137373	Imacorp Business Centre S.A.	137331
AMCI Worldwide S.à r.l.	137334	Immobilière Hamm S.A.	137333
Ardagh Group S.A.	137349	Immobilière Kayl S.A.	137335
Barclays Bayard Investments S.à r.l.	137334	Immobilière La Belle Etoile II S.A.	137338
Crealyne Property S.A.	137341	Immorodange S.A.	137332
Cronos Invest	137339	Immorodange S.A.	137332
DBVA Kendrick Holdings Luxembourg S.à r.l.	137340	Impact Finance Investment S.à r.l.	137332
DC Finance S.à r.l.	137340	Ingersoll-Rand Lux Roza	137337
Dominicé Lux Capital S.à r.l.	137339	Ingersoll-Rand Lux Roza III S.à r.l.	137332
Dow Corning Luxembourg Holdings S.à r.l.	137339	InVino S.A.	137338
Ejuli	137341	IROKO International S.à r.l.	137335
Element Power Cattiva Holdings S. à r. l.	137340	ISI Luxco 2 Manager	137336
Elysium International S.A.	137341	ITACA Finance S.à r.l.	137337
Energy Ventures Investments SA	137341	Izzie S.à r.l.	137376
FAGE Luxembourg S.A.	137358	Jardecor International	137337
FAGE Luxembourg S.à r.l.	137358	Jarle Finance S.A.	137336
Finadot S.A.	137330	Joe-Lie S.à r.l.	137338
Global Finance Sàrl SPF	137331	JTG Trading S.à r.l.	137333
GRP S.à r.l.	137330	Jumelles S.à r.l.	137344
GS Tele V S.à r.l.	137334	Kashiwa Holdings	137337
H2O Hesperange S.à r.l.	137330	KSI	137352
H2O Land S.à r.l.	137330	Lapithus Management S.à r.l.	137349
HD-Solutions S.à r.l.	137331	Le Chatelet s.à r.l.	137338
HEPP IV Alkotas Point S.à r.l.	137330	Leopard Holding Company S.à r.l.	137335
HEPP IV Science Park S.à r.l.	137330	L.RAPHAEL International S.A.	137335
Hermes Equity S.A.	137336	OD Inc	137373
Hillansen Locations Immobilières	137332	Parkar S.A.	137342
Hoche Participations S.A.	137331	Pentavest S.à r.l.	137352
		Schwarzfield Energy S.à r.l.	137344
		T-IS (LP) Holdings S.à r.l.	137371

GRP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 94.388.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014128644/9.

(140145942) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2014.

Finadot S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8049 Strassen, 2, rue Marie Curie.

R.C.S. Luxembourg B 163.170.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014128602/9.

(140145529) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2014.

HEPP IV Alkotas Point S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 164.590.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014128670/9.

(140145922) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2014.

HEPP IV Science Park S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 164.613.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014128671/9.

(140146168) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2014.

H2O Hesperange S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 87.665.

Le bilan au 31 Décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014128675/9.

(140145293) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2014.

H2O Land S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 64.766.

Le bilan au 31 Décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014128676/9.

(140145294) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2014.

Imacorp Business Centre S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 46.706.

Les comptes annuels au 31/01/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg.

Référence de publication: 2014128693/10.

(140145548) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2014.

ILP III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-8030 Strassen, 163, rue du Kiem.
R.C.S. Luxembourg B 127.004.

Les comptes annuels au 12 avril 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ILP III S.à R.L.

Référence de publication: 2014128691/10.

(140145395) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2014.

Hoche Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 1, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 133.502.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PRIVATE INVESTMENT TRUST SARL

Signature

Référence de publication: 2014128661/11.

(140146026) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2014.

HD-Solutions S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9184 Schrondeweiler, 2, Klengbuerghaff.
R.C.S. Luxembourg B 180.189.

Les comptes annuels au 31-12-2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la gérance

Signatures

Référence de publication: 2014128665/11.

(140146045) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2014.

Global Finance Sarl SPF, Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 161.956.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 août 2014.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2014128621/12.

(140145811) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2014.

Immorodange S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4830 Rodange, 4, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 88.346.

Les comptes annuels du 01/01/2013 au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014128709/10.

(140145331) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2014.

Immorodange S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4830 Rodange, 4, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 88.346.

Les comptes annuels du 01/01/2012 au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014128710/10.

(140145368) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2014.

Hillansen Locations Immobilières, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 11, rue Pierre d'Aspelt.

R.C.S. Luxembourg B 30.464.

Par la présente, je vous informe de ma décision de démissionner de mes fonctions de liquidateur de votre société, à compter du 1^{er} août 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 août 2014.

Brigitte POCHON.

Référence de publication: 2014128672/11.

(140145653) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2014.

Ingersoll-Rand Lux Roza III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 111.324.

Statuts coordonnés, suite à l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 23 janvier 2014 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 24 février 2014.

Référence de publication: 2014128683/11.

(140145695) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2014.

Impact Finance Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1230 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 162.044.

Les statuts coordonnés au 11/08/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 12/08/2014.

Me Cosita Delvaux

Notaire

Référence de publication: 2014128682/12.

(140146056) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2014.

Immobilière Hamm S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8050 Bertrange, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 148.211.

—
Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale du 13 mai 2014

Est nommé Réviseur d'entreprises agréé:

- La société BDO AUDIT

SOCIETE ANONYME

2, avenue Charles de Gaulle

L-1653 LUXEMBOURG

Son mandat vient à expiration à l'Assemblée Générale ordinaire devant statuer sur l'exercice 2014.

Pour la société IMMO HORIZON S.A.

Maximilien LEESCH

Administrateur-délégué

Référence de publication: 2014128700/17.

(140145755) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2014.

JTG Trading S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7610 Larochette, 18, place Bleech.

R.C.S. Luxembourg B 162.528.

Administrateur(s)/gérants

Nouvelle dénomination (nouvelle adresse):

Schreuders, Bastiaan Lodewijk Melchior

Date de naissance: 12/12/1954

Demeurant: 10-12, Rue de Medernach L-7619 Larochette

Fonction: Gérant B

Van Laar, Gerrit

Date de naissance: 15/07/1954

Demeurant: 18, Place Bleech, L-7610 Larochette

Fonction: Gérant A

Larochette, le 11 Août 2014.

Référence de publication: 2014128730/18.

(140145806) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2014.

Agence et Compagnie S.A., Société Anonyme.**Capital social: EUR 32.000,00.**

Siège social: L-2550 Luxembourg, 38, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 81.629.

—
Extrait de la décision de l'actionnaire unique prise en date du 8 avril 2013

1. Acceptation de la démission de la société European Management Fiduciary S.A. ayant son siège social 38 Avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg, et inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B-69966 de ses fonctions de commissaire aux comptes.

2. Nomination au poste de nouveau commissaire aux comptes, de la société MPM International S.A. ayant son siège social 30 Route de Luxembourg, L-6916 Roodt-sur-Syre et inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B-69702. La société MPM International S.A. terminera le mandat de la société European Management Fiduciary S.A. démissionnaire.

Son mandat viendra à échéance le 20 mars 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 août 2014.

Certifié sincère et conforme

Référence de publication: 2014129132/19.

(140146350) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2014.

GS Tele V S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 141.759.

Nous vous prions de bien vouloir prendre note du changement d'adresse de l'associé unique, et ce avec effet rétroactif au 9 décembre 2013:

Prins Bernhardplein 200, NL-1097JB Amsterdam, Pays-Bas

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 août 2014.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2014128647/15.

(140146001) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2014.

Barclays Bayard Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 13.000,00.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 9, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 164.133.

Il résulte du procès-verbal des résolutions adoptées par l'assemblée générale des actionnaires de la Société au siège social en date du 12 août 2014:

- qu'il a été pris acte de la démission de Monsieur Manfred Zisselsberger de son mandat de gérant de la Société prenant effet à la date du 31 juillet 2014;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 12 août 2014.

Certifié conforme et sincère

Pour la Société

David Widart

Gérant

Référence de publication: 2014129171/18.

(140146743) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2014.

AMCI Worldwide S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 776.834,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 139.094.

Extrait des résolutions du Conseil de gérance

En date du 13 août 2014, le conseil de gérance a décidé de transférer le siège social de la Société du 13-15 avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg au 6 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, et ce avec effet immédiat.

Nous vous prions également de bien vouloir prendre note du changement d'adresse des gérants de classe B suivant avec effet immédiat:

Hille-Paul SCHUT, 6 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

Neela GUNGAPERSAD, 6 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

Harald THUL, 6 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 août 2014.

Gaëlle Attardo-Kontzler

Mandataire

Référence de publication: 2014129145/19.

(140146405) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2014.

L.RAPHAEL International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.
R.C.S. Luxembourg B 147.030.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014128751/10.

(140145612) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2014.

Leopard Holding Company S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 55, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 150.831.

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 août 2014.

M. Robert Kimmels

Gérant

Référence de publication: 2014128762/13.

(140146115) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2014.

IROKO International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 131.998.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 Décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 Août 2014.

Iroko International S.à.r.l.

Stéphanie Jung-Schut

Manager B

Référence de publication: 2014128717/14.

(140145545) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2014.

Immobilière Kayl S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-8050 Bertrange, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 71.376.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale du 13 mai 2014

Est nommé Réviseur d'entreprises agréé:

- La société BDO AUDIT

SOCIETE ANONYME

2, avenue Charles de Gaulle

L-1653 LUXEMBOURG

Son mandat vient à expiration à l'Assemblée Générale ordinaire devant statuer sur l'exercice 2014.

Pour la société IMMO HORIZON S.A.

Maximilien LEESCH

Administrateur-délégué

Référence de publication: 2014128701/17.

(140145668) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2014.

Hermes Equity S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 59, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 165.182.

Le bilan au 31/12/2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014128657/9.

(140145839) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2014.

Jarle Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 165.620.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Un mandataire

Référence de publication: 2014128725/10.

(140146174) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2014.

ISI Luxco 2 Manager, Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-1748 Luxembourg, 4, rue Lou Hemmer.
R.C.S. Luxembourg B 153.477.

Extrait de la résolution prise par l'associé unique de la Société en date du 31 juillet 2014

En date du 31 juillet 2014, l'associé unique de la Société a pris la résolution suivante:

- De supprimer le mandat de réviseur d'entreprises à PricewaterhouseCoopers, avec siège social au 400 route d'Esch, L-1471 Luxembourg, dès l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2013;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 août 2014.

Référence de publication: 2014128722/14.

(140145466) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2014.

I2B S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 50, rue Charles Martel.
R.C.S. Luxembourg B 172.947.

EXTRAIT

Il résulte de la décision du conseil d'administration tenu en date du 30 mai 2014 que le siège de la société est transféré du 42-44, avenue de la gare L-1610 Luxembourg au 50, rue Charles Martel L- 2134.

Les administrateurs mentionnés ci-dessous résident professionnellement au 50, rue Charles Martel 1^{er} étage L-2134 Luxembourg:

- Claude ZIMMER
- Hendrik H.J. KEMMERLING
- Rob SONNENSCHNEIN

L'administrateur Luxglobal Management S.à r.l. réside professionnellement au 50, rue Charles Martel L-2134 Luxembourg.

Le représentant permanent de la société Luxglobal Management S.à r.l. Monsieur Hendrik H.J. KEMMERLING réside professionnellement au 50, rue Charles Martel 1^{er} étage L-2134 Luxembourg.

Extrait sincère et conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2014128724/21.

(140145493) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2014.

Jardcor International, Société Anonyme.

Siège social: L-4830 Rodange, 4, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 115.028.

Les comptes annuels du 01/01/2012 au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014128727/10.

(140145367) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2014.

Ingersoll-Rand Lux Roza, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 90.093.

Statuts coordonnés, suite à l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 23 janvier 2014 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 24 février 2014.

Référence de publication: 2014128712/11.

(140145696) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2014.

ITACA Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.808.818,40.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 8, avenue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 161.507.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12.08.2014.

Pour ITACA FINANCE SARL

Société à responsabilité limitée

Référence de publication: 2014128723/12.

(140145511) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2014.

Kashiwa Holdings, Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 144.095.

Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires tenue au siège social en date du 15 mai 2014

L'Assemblée Générale a décidé de renouveler les mandats des administrateurs suivants:

- Yohei Suzuki, résidant au 2-1, Aoba-cho, Shimizu-ku, J-Shtzuoka-shi, Shizuoka, Japon, Administrateur;
 - Sumiko Suzuki, résidant au 2-1, Aoba-cho, Shimizu-ku, J-Shizuoka-shi, Shizuoka, Japon, Administrateur;
 - Adrian Escher, résidant au 14, Rubisacherrain, CH-6440 Brunnen, Suisse, Administrateur et Président du Conseil d'Administration;
 - Andreas Gilgen, résidant au 4, Pilatusstrasse, CH-5430 Wettingen, Suisse, Administrateur;
 - Christian Lyk, résidant au 6, Lindenbergstrasse, CH-5618 Bettwil, Suisse, Administrateur,
- et du Commissaire:

FIN-CONTROLE S.A., établie et ayant son siège social au 12, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 42,230

jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle appelée à statuer sur les comptes de la société au 31 décembre 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 août 2014.

Référence de publication: 2014128738/21.

(140145937) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2014.

InVino S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6661 Born, 1, Neie Wee.

R.C.S. Luxembourg B 71.393.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014128685/9.

(140145627) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2014.

Joe-Lie S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6581 Rosport, 31, rue du Barrage.

R.C.S. Luxembourg B 162.050.

Les comptes annuels au 06.06.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le gérant

Référence de publication: 2014128729/10.

(140145748) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2014.

Immobilière La Belle Etoile II S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8050 Bertrange, route d'Arlon, Belle Etoile.

R.C.S. Luxembourg B 54.863.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale du 13 mai 2014

Est nommé Réviseur d'entreprises agréé:

- La société BDO AUDIT

SOCIETE ANONYME

2, avenue Charles de Gaulle

L-1653 LUXEMBOURG

Son mandat vient à expiration à l'Assemblée Générale ordinaire devant statuer sur l'exercice 2014.

Pour la société IMMO HORIZON S.A.

Maximilien LEESCH

Administrateur-délégué

Référence de publication: 2014128702/17.

(140145303) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2014.

Le Chatelet s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 2, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 127.333.

Suite à une cession de parts sociales en date du 15 mai 2014, le capital de la société Le Châtelet S.à.r.l. se compose comme suit:

F.I.L. Holding S.A, ayant son siège social à L-4003 Esch/Alzette	80
ALSEPT PROMOTIONS S.A., ayant son siège social à L-1237 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.	20
Total:	100 parts sociales

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 août 2014.

G. T. Experts Comptables S.à.r.l.

Luxembourg

Référence de publication: 2014128775/18.

(140145481) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2014.

Dominicé Lux Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: CHF 120.000,00.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 173.129.

—
Extrait des résolutions circulaires prises par les associés en date du 11 août 2014

La société Deloitte Audit, une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 560 rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 67.895, a été nommée réviseur d'entreprises agréé jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Certifié conforme

Référence de publication: 2014129301/14.

(140146092) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2014.

Cronos Invest, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 91.889.

—
Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue à Luxembourg le 25 juillet 2014

L'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

1. de réélire Messieurs Patrick Wagenaar, Jean-Michel Gelhay et Riccardo Millich en qualité d'administrateurs pour le terme d'un an, prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2015,

2. de réélire KPMG Luxembourg S.à.r.l., en qualité de Réviseur d'Entreprises pour le terme d'un an, prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2015.

Luxembourg, le 13 août 2014.

Pour CRONOS INVEST

BANQUE DEGROOF LUXEMBOURG S.A.

Agent Domiciliaire

Référence de publication: 2014129290/17.

(140146980) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2014.

Dow Corning Luxembourg Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**Capital social: EUR 15.000,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 148.498.

—
Extrait des résolutions de l'associé unique

En date du 17 juillet 2014, l'associé unique de la Société a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Gérard Marquet, en tant que gérant de catégorie A de la Société et ce avec effet immédiat.
- d'accepter la démission de Marjoleine VAN OORT, en tant que gérant de catégorie B de la Société et ce avec effet immédiat.

- de nommer Julie Mélisse, née le 29 avril 1974 à Mons, Belgique, demeurant professionnellement au Zoning Industriel, Zone C, B-7180 Seneffe, Belgique, en tant que gérant de catégorie A de la Société pour une durée indéterminée, et ce avec effet immédiat.

- de nommer Andrew O'Shea, né le 13 août 1981 à Dublin, Irlande, demeurant professionnellement au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, en tant que gérant de catégorie B de la Société pour une durée indéterminée, et ce avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 août 2014.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2014129303/23.

(140146679) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2014.

Element Power Cattiva Holdings S. à r. l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 165.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 156.177.

Lors de l'assemblée générale annuelle tenue en date du 20 mai 2014, les associés ont pris les décisions suivantes:

1. Nomination de Igor Valikoff, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, au mandat de gérant, avec effet au 29 avril 2014 et pour une durée indéterminée;

2. Acceptation de la démission de Marie-Catherine Brunner, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg de son mandat de gérant, avec effet au 29 avril 2014;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 août 2014.

Référence de publication: 2014129324/15.

(140147024) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2014.

DBVA Kendrick Holdings Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 105.577.

Veuillez prendre note du changement de dénomination sociale de l'associé unique qui est désormais:

Darby Latin American Holdings, L.P.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 août 2014.

Pour la Société

TMF Luxembourg S.A.

Signatures

Signataire autorisé

Référence de publication: 2014129307/16.

(140146928) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2014.

DC Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 25.000,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 173.042.

Extrait des résolutions de l'associé unique

En date du 17 juillet 2014, l'associé unique de la Société a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Gérard Marquet, en tant que gérant de catégorie A de la Société et ce avec effet immédiat.

- d'accepter la démission de Johanna Dirkje Martina van Oort, en tant que gérant de catégorie B de la Société et ce avec effet immédiat.

- de nommer Julie Mélisse, née le 29 avril 1974 à Mons, Belgique, demeurant professionnellement au Zoning Industriel, Zone C, B-7180 Seneffe, Belgique, en tant que gérant de catégorie A de la Société pour une durée indéterminée, et ce avec effet immédiat.

- de nommer Andrew O'Shea, né le 13 août 1981 à Dublin, Irlande, demeurant professionnellement au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, en tant que gérant de catégorie B de la Société pour une durée indéterminée, et ce avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 août 2014.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2014129308/23.

(140146456) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2014.

Energy Ventures Investments SA, Société Anonyme.

Siège social: L-9554 Wiltz, 57, rue du Pont.
R.C.S. Luxembourg B 158.004.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014129344/10.

(140146890) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2014.

Ejuli, Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R.C.S. Luxembourg B 148.628.

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 12 août 2014

Le Conseil d'Administration décide de transférer le siège social du 10A, rue Henri M. Schnadt au 3, rue Nicolas Adames, L-1114 LUXEMBOURG, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2014129343/13.

(140146562) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2014.

Elysium International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 1, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 145.344.

Lors de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires qui s'est tenue extraordinairement à Luxembourg le 22 juillet 2014, les décisions suivantes ont été prises:

1. D'accepter la démission d'Alter Audit S.à r.l. en sa qualité de commissaire.
2. De nommer pour une période de six ans:

Commissaire:

HRT Révision, société anonyme immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 51 238, ayant son siège 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2014129326/15.

(140146894) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2014.

Crealyne Property S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 182.179.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 23 juillet 2014

Est nommé administrateur, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2020:

- Monsieur Simon Pierre SAVERYS, demeurant professionnellement au 18, rue Robert Stümper, L - 2557 Luxembourg;
- Madame Maïthé DAUPHIN, demeurant professionnellement au 18, rue Robert Stümper, L - 2557 Luxembourg;
- Monsieur Laurent WEIS, demeurant au 18, rue Robert Stümper, L - 2557 Luxembourg;

Est nommé commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2020:

- Audit Lux S.à r.l., 18, rue Robert Stümper L-2557 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014129286/16.

(140147025) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2014.

Parkar S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 43.191.

L'an deux mille quatorze, le vingt-deuxième jour du mois de juillet;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l'"Assemblée") de la société anonyme régie par les lois du Luxembourg "PARKAR S.A.", établie et ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 43191, (la "Société"), constituée suivant acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 10 février 1993, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 252 du 28 mai 1993,

et dont les statuts (les "Statuts") ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 8 octobre 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1185 du 12 novembre 2003.

L'Assemblée est présidée par Madame Sonja BEMTGEN, licenciée en criminologie, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 31, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

La Présidente désigne comme secrétaire et l'Assemblée choisit comme scrutatrice Madame Virginie DERAÏNS, employée privée, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 31, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Le bureau ayant ainsi été constitué, la Présidente expose et prie le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

A) Que la présente Assemblée a pour ordre du jour:

Ordre du jour

1. Augmentation de capital d'un montant de EUR 100.080, afin de le porter de son montant actuel de EUR 2.432.500 au montant de EUR 2.532.580, par l'émission de 144 actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 695 par action, assorti d'une prime d'émission globale de EUR 40.730.092,21, à souscrire par conversion de créances existantes;

2. Souscription et libération de cette augmentation de capital par les actionnaires au prorata des créances converties;

3. Couverture des pertes reportées d'un montant de EUR 16.372.334,07 par la réduction de capital et annulation partielle des primes d'émission pour un montant total de EUR 16.372.334,07 par l'annulation de toutes les 3.644 actions existantes, pour ramener le capital social de son montant actuel de EUR 2.532.580 à zéro;

4. Augmentation de capital de EUR 59.770 pour le porter à EUR 59.770 par l'émission de 86 actions nouvelles à souscrire en liquide;

5. Souscription et libération de cette augmentation de capital par un nouvel actionnaire;

6. Modification de l'article 2 des statuts pour les mettre en conformité avec ces résolutions;

7. Divers.

B) Que les actionnaires, présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux, sont portés sur une liste de présence; cette liste de présence est signée par les actionnaires présents, les mandataires de ceux représentés, les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant.

C) Que les procurations des actionnaires représentés, signées "ne varietur" par les mandataires et les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisée avec lui.

D) Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée et que les actionnaires, présents ou représentés, déclarent avoir été dûment notifiés et avoir eu connaissance de l'ordre du jour préalablement à cette Assemblée et renoncer aux formalités de convocation d'usage, aucune autre convocation n'était nécessaire.

E) Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'Assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social d'un montant de cent mille quatre-vingts Euros (EUR 100.080,-) afin de le porter de son montant actuel de deux millions quatre cent trente-deux mille cinq cents Euros (EUR 2.432.500,-) à deux millions cinq cent trente-deux mille cinq cents quatre-vingts Euros (EUR 2.532.580,-), par la création de cent quarante-quatre (144) actions nouvelles avec une valeur nominale de six cent quatre-vingt-quinze Euros (EUR 695,-) chacune, émises avec une prime d'émission globale de quarante millions sept cent trente mille quatre-vingt-douze Euros et vingt et un Cents (EUR 40.730.092,21).

Deuxième résolution

L'Assemblée constate que les cent quarante-quatre (144) actions nouvellement émises ont été souscrites par les actionnaires et entièrement libérées, avec la prime d'émission, moyennant un apport en nature consistant en la conversion de créances existantes (l'"Apport").

Evaluation - Rapport de l'apport

L'Apport a été évalué et décrit dans un rapport, daté du 18 juillet 2014, dressé par "Audit Conseil Services Sàrl", en abrégé "ACSE", une société à responsabilité limitée, avec siège social à L-8011 Strassen, 283, route d'Arlon, agissant comme réviseur d'entreprises agréé indépendant au Grand-Duché de Luxembourg, sous la signature de Monsieur Alain BLONDLET, conformément aux articles 26-1 et 32-1 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

La conclusion dudit rapport est la suivante:

Conclusion

"Sur la base des travaux réalisés et décrits ci-avant, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous permet de croire que la valeur de l'Apport ne correspond pas au mois au nombre et à la valeur nominale des actions émises en contrepartie, augmentée de la prime d'émission.."

Ledit rapport, après avoir été signé "ne varietur" par les comparantes et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte afin d'être enregistré avec lui.

Troisième résolution

En vu de couvrir les pertes subies par la Société d'un montant de seize millions trois cent soixante-douze mille trois cent trente-quatre Euros et sept Cents (EUR 16.372.334,07), l'Assemblée décide:

- d'annuler partiellement des primes d'émission pour un montant total de treize millions huit cent trente-neuf mille sept cent cinquante-quatre Euros et sept Cents (EUR 13.839.754,07); et

- de réduire le capital social émis de la Société d'un montant de deux millions cinq cent trente-deux mille cinq cents quatre-vingts Euros (EUR 2.532.580,-) pour le ramener de son montant actuel de deux millions cinq cent trente-deux mille cinq cents quatre-vingts Euros (EUR 2.532.580,-) à zéro Euros (0,- EUR), par l'annulation de toutes les actions émises par la Société en vue de compenser les pertes subies lors du dernier exercice comptable et sans remboursement aux actionnaires, conformément aux dispositions visées à l'article 69 (4) de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Tous pouvoirs sont conférés au conseil d'administration afin de procéder aux écritures comptables qui s'imposent, et d'annuler les actions.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital à concurrence de cinquante-neuf mille sept cent soixante-dix Euros (EUR 59.770,-) afin de le porter audit montant de cinquante-neuf mille sept cent soixante-dix Euros (EUR 59.770,-), par la création et l'émission de quatre-vingt-six (86) actions nouvelles avec une valeur nominale de six cent quatre-vingt-quinze Euros (EUR 695,-) chacune.

Cinquième résolution

L'Assemblée prend note que les anciens actionnaires majoritaire et minoritaire n'entendent plus participer au capital social.

Souscription et libération

L'Assemblée reconnaît que les quatre-vingt-six (86) actions nouvelles ont été souscrites par la société à responsabilité limitée de droit italien "Ichnussa S.r.l.", établie et ayant son siège social à I-09134 Cagliari, Via Calamattia 2 (Italie), inscrite au Registro delle Imprese presso la C.C.I.A.A. de Cagliari code fiscal et numéro d'inscription 03538170923 (numéro R.E.A. - (Repertorio Economico Amministrativo) CA - 279277), et libérées intégralement moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme totale de cinquante-neuf mille sept cent soixante-dix Euros (EUR 59.770,-) est à partir de ce jour à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été prouvé au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Sixième résolution

L'Assemblée décide d'accepter lesdites souscription et libération et d'attribuer les quatre-vingt-six (86) actions nouvellement émises à la société "Ichnussa S.r.l."

Septième résolution

En conséquence des résolutions adoptées ci-dessus, l'Assemblée décide de modifier l'article 2 des Statuts afin de lui donner la teneur suivante:

“ **Art. 2.** Le capital social est fixé à cinquante-neuf mille sept cent soixante-dix Euros (EUR 59.770,-), représenté par quatre-vingt-six (86) actions nouvelles avec une valeur nominale de six cent quatre-vingt-quinze Euros (EUR 695,-) chacune.”

Huitième résolution

L'Assemblée décide de modifier le registre des actionnaires de la Société afin de refléter les changements ci-dessus et donne pouvoir et autorise tout administrateur de la Société, agissant individuellement, de procéder, pour le compte de la Société, à l'annulation des anciennes actions ainsi qu'à l'enregistrement des actions nouvellement émises.

Aucun autre point n'étant porté à l'ordre du jour de l'Assemblée et aucun des actionnaires présents ou représentés ne demandant la parole, la Présidente a ensuite clôturé l'Assemblée.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à sept mille quatre cents euros.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparantes, connues du notaire par noms, prénoms, état civil et domiciles, lesdites comparantes ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: S. BEMTGEN, V. DERAIS, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 28 juillet 2014. LAC/2014/35531. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 11 août 2014.

Référence de publication: 2014130837/128.

(140148109) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2014.

Jumelles S.à.r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 64, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 150.818.

Les comptes annuels au 31-12-2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la gérance

Signature

Référence de publication: 2014128734/11.

(140146037) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2014.

Schwarzfield Energy S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 188.377.

Il résulte d'un contrat d'apport de parts sociales, signé en date du 7 août 2014, que l'associé unique de la Société, SCHWARZFIELD FINANCE S.À R.L., a transféré la totalité des 125 parts sociales, d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, qu'il détenait dans la Société à:

(1) Schwarzfield Investments SCS, une société en commandite simple constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à l'adresse suivante 50, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, en cours d'enregistrement auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Les parts de la Société sont désormais réparties comme suit:

1. Schwarzfield Investments SCS: 125 parts sociales

Luxembourg, le 13 août 2014.

Pour la Société

Joe Zeaiter

Signataire autorisé

Référence de publication: 2014129083/20.

(140145581) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2014.

Allegro (Lux) 1, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 60.000,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 188.407.

In the year two thousand and fourteen, on the thirtieth day of July.

Before Maître Francis Kessler, notary public residing in Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Vector Capital IV International, L.P., a limited partnership incorporated under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at 190 Elgin Avenue, George Town, Grand Cayman KY1-9001, Cayman Islands ("Vector Capital"); and

Vector Entrepreneur Fund III, L.P., a limited partnership incorporated under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at 190 Elgin Avenue, George Town, Grand Cayman KY1-9001, Cayman Islands ("Vector Entrepreneur", together with Vector Capital, the "Shareholders");

hereby duly represented by Mrs. Sophie Henryon, notary clerk, with professional address at 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of powers of attorney given under private seal.

Such powers of attorney having been signed "ne varietur" by the power of attorney holder acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to this deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The appearing parties, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to record as follows:

I.- The appearing parties are the shareholders of Allegro (Lux) 1, S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company ("société à responsabilité limitée"), having its registered office at 6 rue Eugène Ruppert, L-2453, Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 188.407, incorporated by a deed enacted by the undersigned notary, on 3 July 2014, not yet published in the "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations" (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have been lastly amended pursuant to a notarial deed enacted by the undersigned notary on 16 July 2014 not yet published in the "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations".

II.- That the 20,000 (twenty thousand) shares with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the Shareholders expressly state having been duly informed beforehand.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Waiving of notice right;

2. Increase of the share capital of the Company by an amount of USD 40,000 (forty thousand United States Dollars) so as to raise it from its current amount of USD 20,000 (twenty thousand United States Dollars) to USD 60,000 (sixty thousand United States Dollars) by the issue of 40,000 (forty thousand) new shares with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar), subject to the payment of a global share premium amounting to USD 360,000 (three hundred sixty thousand United States Dollars), out of which USD 6,000 (six thousand United States Dollars) shall be allocated to the legal reserve;

3. Subscription and payment by Vector Capital IV International, L.P. and Vector Entrepreneur Fund III, L.P. of the new shares by way of a contribution in kind;

4. New composition of the shareholding of the Company;

5. Subsequent amendment of the first paragraph of article 8 of the articles of association of the Company; and

6. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Shareholders, the following resolutions have been taken:

First resolution:

The Shareholders resolve to waive their right to the prior notice of the current meeting; the Shareholders acknowledge being sufficiently informed on the agenda and considers the meeting to be validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is further resolved that all the relevant documentation has been put at the disposal of the Shareholders within a sufficient period of time in order to allow them to examine carefully each document.

Second resolution:

The Shareholders resolve to increase the share capital of the Company by an amount of USD 40,000 (forty thousand United States Dollars) so as to raise the share capital from its current amount of USD 20,000 (twenty thousand United

States Dollars) to USD 60,000 (sixty thousand United States Dollars) by the issuance of 40,000 (forty thousand) new shares with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) (the "New Shares"), subject to the payment of a global share premium amounting to USD 360,000 (three hundred sixty thousand United States Dollars) payable on the share premium account of the Company (the "Share Premium"), out of which USD 6,000 (six thousand United States Dollars) shall be allocated to the legal reserve, the whole to be fully paid-up by (i) a contribution in kind made by Vector Capital and consisting of a receivable in an amount of USD 395,200 (three hundred ninety-five thousand two hundred United States Dollars) (the "Vector Capital Contribution") and (ii) a contribution in kind made by Vector Entrepreneur and consisting of a receivable in an amount of USD 4,800 (four thousand eight hundred United States Dollars) (the "Vector Entrepreneur Contribution", together with the Vector Capital Contribution, the "Contributions").

Third resolution:

It is resolved to accept (i) the subscription by Vector Capital of 39,520 (thirty-nine thousand five hundred twenty) New Shares and the payment of an amount of USD 355,680 (three hundred fifty-five thousand six hundred eighty United States Dollars) as share premium through the Vector Capital Contribution and (ii) the subscription by Vector Entrepreneur of 480 (four hundred eighty) New Shares and the payment of an amount of USD 4,320 (four thousand three hundred twenty United States Dollars) as share premium through the Vector Entrepreneur Contribution.

Intervention - Subscription - Payment

Thereupon intervene Vector Capital and Vector Entrepreneur, hereby represented by Mrs. Sophie Henryon, prenamed, by virtue of proxies given under private seal and declare to subscribe to the New Shares. The issue of the New Shares is also subject to the payment of the Share Premium. The New Shares as well as the Share Premium have been fully paid up by Vector Capital and Vector Entrepreneur through the Contributions.

Description of the contributions

The contributions made by Vector Capital and Vector Entrepreneur, in exchange of the issuance of the New Shares and the payment of the Share Premium, is composed of the Contributions.

Valuation

The aggregate value of the Contribution amounts to USD 400,000 (four hundred thousand United States Dollars).

Such valuation has been approved by the managers of the Company pursuant to a statement of contribution value, which shall remain annexed to this deed to be submitted with it as a formality of registration.

Evidence of the Contributions'existence

A proof of the existence of the Contributions has been given to the Company.

Managers' intervention

Thereupon intervene:

a) Vector Capital IV International, L.P., a limited partnership formed under the laws of Cayman Islands, having its registered office at 190 Elgin Avenue, George Town, Grand Cayman KY1-9001, Cayman Islands, registered in the Cayman Islands under the number WK-36984, category A manager of the Company;

b) Mr. Ludovic Trogliero, company director, residing professionally at 6 rue Eugène Ruppert, L-2453, Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, category B manager of the Company; and

c) Mr. David Catala, company director, residing professionally at 6 rue Eugène Ruppert, L-2453, Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, category B manager of the Company.

all represented here by Mrs. Sophie Henryon, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal.

Acknowledging having been previously informed of the extent of their responsibility, legally bound as managers of the Company by reason of the Contributions, expressly agree with the description of this Contributions, with its valuation, and confirm the validity of the subscription and payment.

Fourth resolution:

As a consequence of the foregoing statements and resolutions, the shareholding of the Company is now composed of:

- Vector Capital IV International, L.P.: 59,280 (fifty-nine thousand two hundred eighty) shares.
- Vector Entrepreneur Fund III, L.P.: 720 (seven hundred twenty) shares.

The notary acts that 60,000 (sixty thousand) shares, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on the resolution to be taken below.

Fifth resolution:

As a consequence of the foregoing statements and resolutions and the Contributions having been fully carried out, it is resolved to amend the first paragraph of article 8 of the Company's articles of association so as to read as follows:

“ **Art. 8.** The Company’s share capital is set at USD 60,000 (sixty thousand United States Dollars), represented by 60,000 (sixty thousand) shares with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each.”

No other amendments to be made to this article.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the persons appearing, the proxyholder signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Traduction française du texte qui précède:

L’an deux mille quatorze, le trentième jour du mois de juillet.

Par devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

Vector Capital IV International, L.P., un limited partnership constitué sous les lois des îles Caïmans, ayant son siège social sis au 190 Elgin Avenue, George Town, Grand Cayman KY1-9001, îles Caïmans ("Vector Capital"); et

Vector Entrepreneur Fund III, L.P., un limited partnership constitué sous les lois des îles Caïmans, ayant son siège social sis au 190 Elgin Avenue, George Town, Grand Cayman KY1-9001, îles Caïmans ("Vector Entrepreneur", ensemble avec Vector Capital, les "Associés"),

ici dûment représentés par Mme Sophie Henryon, clerc de notaire, avec adresse professionnelle sise au 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu de procurations données sous seing privé.

Lesdites procurations après avoir été signées «ne varietur» par le mandataire agissant au nom des parties comparantes et le notaire instrumentant, demeureront annexées au présent acte pour être enregistrées avec celui-ci auprès des autorités de l’enregistrement.

Les parties comparantes, représentées tel que décrit ci-dessus, ont requis du notaire instrumentant d’acter ce qui suit:

I - Les parties comparantes sont les associés de Allegro (Lux) 1, S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 6 rue Eugène Ruppert, L-2453, Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 188.407, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné, le 3 juillet 2014, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (la «Société»). Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant reçu par le notaire soussigné le 16 juillet 2014 non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

II - Que les 20.000 (vingt mille) parts sociales d’une valeur nominale de 1 USD (un Dollar Américain) chacune, représentant la totalité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l’assemblée peut valablement se prononcer sur tous les points de l’ordre du jour, dont les Associés reconnaissent avoir été dûment préalablement informé.

III- L’ordre du jour de l’assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Renonciation au droit de convocation préalable;

2. Augmentation du capital social de la Société d’un montant de 40.000 USD (quarante mille Dollars Américains) afin de le porter de son montant actuel de 20.000 USD (vingt mille Dollars Américains) à 60.000 USD (soixante mille Dollars Américains) par l’émission de 40.000 (quarante mille) nouvelles parts sociales d’une valeur nominale de 1 USD (un Dollar Américain) chacune, moyennant le paiement d’une prime d’émission d’un montant total de 360.000 USD (trois cent soixante mille Dollars Américains), dont un montant de 6.000 USD (six mille Dollars Américains) sera alloué à la réserve légale;

3. Souscription et libération par Vector Capital IV International, L.P. et Vector Entrepreneur Fund III, L.P. des nouvelles parts sociales par voie d’apport en nature;

4. Nouvelle composition de l’actionariat de la Société;

5. Modification subséquente du premier paragraphe de l’article 8 des statuts de la Société; et

6. Divers.

Suite à l’approbation de ce qui précède par les Associés, les résolutions suivantes ont été adoptées:

Première résolution:

Les Associés décident de renoncer à leur droit de recevoir la convocation préalable afférente à la présente assemblée; les Associés reconnaissent avoir été suffisamment informés de l’ordre du jour et considèrent que l’assemblée a été valablement convoquée et en conséquence acceptent de délibérer et voter sur tous les points figurant à l’ordre du jour.

Il est en outre décidé que l'ensemble de la documentation pertinente a été mise à la disposition des Associés dans un délai suffisant afin de leur permettre un examen attentif de chaque document.

Deuxième résolution:

Les Associés décident d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de 40.000 USD (quarante mille Dollars Américains) afin de le porter de son montant actuel de 20.000 USD (vingt mille Dollars Américains) à 60.000 USD (soixante mille Dollars Américains) par l'émission de 40.000 (quarante mille) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de 1 USD (un Dollar Américain) chacune (les «Nouvelles Parts Sociales»), moyennant le paiement d'une prime d'émission totale d'un montant de 360.000 USD (trois cent soixante mille Dollars Américains) affecté au compte prime d'émission de la société (la «Prime d'Emission»), dont un montant de 6.000 USD (six mille Dollars Américains) sera alloué à la réserve légale, le tout devant être entièrement libéré au moyen (i) d'un apport en nature réalisé par Vector Capital et consistant en une créance d'un montant total de 395.200 USD (trois cent quatre-vingt quinze mille deux cents Dollars Américains) (l'«Apport Vector Capital») et (ii) d'un apport en nature réalisé par Vector Entrepreneur et consistant en une créance d'un montant total de 4.800 USD (quatre mille huit cents Dollars Américains) (l'«Apport Vector Entrepreneur»), ensemble avec l'Apport Vector Capital, les «Apports».

Troisième résolution:

Il est décidé d'accepter (i) la souscription par Vector Capital de 39,520 (trente-neuf mille cinq cent vingt) Nouvelles Parts Sociales et le paiement d'un montant de 355.680 USD (trois cent cinquante-cinq mille six cent quatre-vingt Dollars Américains) à titre de Prime d'Emission par l'Apport Vector Capital et (ii) la souscription par Vector Entrepreneur de 480 (quatre cent quatre-vingt) Nouvelles Parts Sociales et le paiement d'un montant de 4.320 USD (quatre mille trois cent vingt Dollars Américains) à titre de Prime d'Emission par l'Apport Vector Entrepreneur.

Intervention - Souscription - Paiement

Interviennent ensuite Vector Capital et Vector Entrepreneur, ici représentés par Mme Sophie Henryon, prénommée, en vertu de procurations données sous seing privé qui déclarent souscrire les Nouvelles Parts Sociales. L'émission des Nouvelles Parts Sociales est également sujette au paiement de la Prime d'Emission. Les Nouvelles Parts Sociales ainsi que la Prime d'Emission ont été entièrement libérées par voie des Apports.

Description des apports

Les apports réalisés par Vector Capital et Vector Entrepreneur, en échange de l'émission des Nouvelles Parts Sociales et du paiement de la Prime d'Emission, est composé des Apports.

Evaluation

La valeur totale des Apports s'élève à 400.000 USD (quatre cent mille Dollars Américains).

Une telle évaluation a été approuvée par les gérants de la Société conformément à une déclaration sur la valeur de l'apport, qui restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

Preuve de l'existence des Apports

Preuve de l'existence des Apports a été donnée à la Société.

Intervention des gérants

Interviennent ensuite:

a) Vector Capital IV International, L.P., un limited partnership constitué selon les lois des îles Caïmans, ayant son siège social sis au 190 Elgin Avenue George Town Grand Caïman KY1-9001, îles Caïmans, immatriculé aux îles Caïmans sous le numéro KY-51968, gérant de catégorie A de la Société.

b) M. Ludovic Trogliero, dirigeant de société, résidant professionnellement au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, gérant de catégorie B de la Société; et

c) M. David Catala, dirigeant de société, résidant professionnellement au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, gérant de catégorie B de la Société.

Tous représentés par Mme Sophie Henryon, prénommée, en vertu de procurations données sous seing privé.

Reconnaissent avoir été préalablement informés de l'étendue de leur responsabilité, légalement tenus en tant que gérants de la Société en raison des Apports, acceptent expressément la description de cet Apport, avec son évaluation, et confirment la validité de la souscription et du paiement.

Quatrième résolution:

En conséquence des déclarations et résolutions précédentes, la participation au capital social de la Société est désormais composée de:

- Vector Capital IV International, L.P.: 59.280 (cinquante-neuf mille deux cent quatre-vingt) parts sociales; et
- Vector Entrepreneur Fund III, L.P.: 720 (sept cent vingt) parts sociales.

Le notaire acte que 60.000 (soixante mille) parts sociales, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut valablement décider de la résolution à prendre ci-dessous.

Cinquième résolution:

En conséquence des déclarations et résolutions précédentes et les Apports ayant été totalement réalisés, il est décidé de modifier le premier paragraphe de l'article 8 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 8.** Le capital social de la Société est fixé à 60.000 USD (soixante mille Dollars Américains), représenté par 60.000 (soixante mille) parts sociales d'une valeur nominale de 1 USD (un Dollar Américain) chacune».

Aucune autre modification n'étant apportée à cet article.

Aucun autre point n'ayant à être traité devant l'assemblée, celle-ci a été levée.

Dont Acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, au jour indiqué en tête du présent document.

Lecture ayant été faite de ce document au mandataire des comparants, ledit mandataire a signé avec nous, notaire, l'original du présent acte.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur demande des comparants, le présent acte est établi en anglais suivi d'une traduction française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Signé: Henryon, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette, Actes Civils le 1^{er} août 2014. Relation: EAC/2014/10662. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2014130433/234.

(140147791) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2014.

Lapithus Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 153.177.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014128761/9.

(140145709) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2014.

Ardagh Group S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 56, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 53.248.

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-eighth day of the month of July;

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

Is held

an extraordinary general meeting (the "Meeting") of the shareholders of "Ardagh Group S.A.", a public limited company ("société anonyme") governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, established and having its registered office in L-2134 Luxembourg, 56, rue Charles Martel, registered with the Trade and Companies Registry of Luxembourg, section B, under the number 53248, (the "Company"), originally incorporated under the denomination of "SECURITY FINANCE HOLDINGS S.A.", pursuant to a deed of Me Frank BADEN, notary then residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), on 29th November 1995, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 94 of 23rd February 1996,

and whose articles of association (the "Articles") have been amended several times and most recently pursuant to a deed of the undersigned notary, on 23rd May 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1953 of 12th August 2013. The Articles were subsequently rectified and the publication of the rectification was made in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 13th June 2014, number 1526.

The Meeting is opened with Mr. Hermanus R.W. TROSKIE, employee, with professional address at 56, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, being in the chair.

The Chairman appoints as secretary of the Meeting Mr. Charl BRAND, employee, with professional address at 56, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg.

The Meeting elects as scrutineer Mr. Mathieu GANGLOFF, employee, with professional address at 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg.

The Chairperson then states that:

I.- All the Company's shares being registered shares, convening notices for the present extraordinary general meeting were sent to all the shareholders by registered mail on or around 17 July 2014.

II.- It appears from an attendance list established and certified by the members of the Bureau that, out of the 210,000,000 issued and outstanding shares of the Company having a par value of EUR 0,01 each, divided into ten classes of 21,000,000 shares named class A shares to class J shares, and representing the total issued share capital of the Company amounting to EUR 2,100,000, 176,991,280 representing 84.28% of the issued share capital of the Company are present or represented at the meeting, which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on its agenda, hereinafter reproduced.

The attendance list, signed by all the shareholders present or represented at the meeting, shall remain attached to the present deed together with the proxies and shall be filed at the same time with the registration authorities.

III.- The agenda of the meeting is worded as follows:

Special Resolution:

To delete article 6.2.3 of the articles of incorporation of the Company in its entirety and replace it with the following:

“The Board shall be entitled, at any time, to resolve that each or any of the Classes of Shares shall no longer be linked as an Ardagh S.A. Unit, in which case, with effect from the date (or occurrence of events) specified in such resolution, Articles 6.2.2, 9.4, 31, 32.1.1, 32.1.2, 32.1.3, 32.3.2(b), the last sentence of Article 6.3. and the wording referring to Ardagh S.A. Units in each of Articles 17, 18 and 28 shall cease to apply to the Class or Classes which are the subject of such resolution, and the Articles shall be read and construed as if the aforesaid Articles and wording did not apply in respect of such Class or Classes. The aforesaid Articles and wording shall, however, continue to apply to any Classes which are not delinked pursuant to such resolution which Classes will, accordingly, continue to make up an Ardagh S.A. Unit.”

After approval of the statement of the Chairperson and having verified that it is regularly constituted, the meeting passes, after deliberation, the following resolution by the necessary majority:

Special resolution

The Meeting resolves to delete article 6.2.3 of the Articles of the Company in its entirety so that it henceforth reads as follows:

“ **6.2.3.** The Board shall be entitled, at any time, to resolve that each or any of the Classes of Shares shall no longer be linked as an Ardagh S.A. Unit, in which case, with effect from the date (or occurrence of events) specified in such resolution, Articles 6.2.2, 9.4, 31, 32.1.1, 32.1.2, 32.1.3, 32.3.2(b), the last sentence of Article 6.3 and the wording referring to Ardagh S.A. Units in each of Articles 17, 18 and 28 shall cease to apply to the Class or Classes which are the subject of such resolution, and the Articles shall be read and construed as if the aforesaid Articles and wording did not apply in respect of such Class or Classes. The aforesaid Articles and wording shall, however, continue to apply to any Classes which are not de-linked pursuant to such resolution which Classes will, accordingly, continue to make up an Ardagh S.A. Unit.”

No further item being on the agenda of the Meeting and none of the shareholders present or represented asking to speak, the Chairman then adjourned the Meeting.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately evaluated at one thousand one hundred Euros.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing persons, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the appearing persons, known to the notary by their name, first name, civil status and residence, the said appearing persons have signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la version en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le vingt-huitième jour du mois de juillet;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire (l' "Assemblée") des actionnaires de "Ardagh Group S.A.", une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, établie et ayant son siège social à L-2134 Luxembourg, 56, rue Charles Martel, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 53248, (la "Société"), constituée originellement sous la dénomination sociale de "SECURITY FINANCE HOLDINGS S.A.", suivant acte reçu Maître Frank BADEN, notaire alors de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 29 novembre 1995, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 94 du 23 février 1996,

et dont les statuts (les "Statuts") ont été modifiés à plusieurs reprises et en dernier lieu suivant acte reçu par le notarié instrumentant, le 23 mai 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1953 du 12 août 2013. Les statuts ont été rectifiés et la publication de la rectification a été faite au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, le 13 juin 2014 numéro 1526.

L'Assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Hermanus R.W. TROSKIE, employé, avec adresse professionnelle au 56, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire de l'Assemblée Monsieur Charl BRAND, employé, avec adresse professionnelle au 56, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg.

L'Assemblée élit comme scrutateur Monsieur Mathieu GANGLOFF, employé privé, avec adresse professionnelle au 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg.

Le Président déclare que:

I.- Toutes les actions de la Société étant nominatives, des avis de convocations pour la présente assemblée générale extraordinaire ont été envoyés à tous les actionnaires par courrier recommandé environ le 17 juillet 2014.

II.- D'après une liste de présence établie et certifiée par les membres du Bureau, sur 210.000.000 actions émises et en circulation de la Société ayant une valeur nominale de EURO,01 chacune, divisées en dix Catégories de 21.000.000 actions chacune dénommée actions de la Catégorie A à la Catégorie J et représentant la totalité du capital social émis de la Société d'un montant de EUR 2,100,000, 176.991.280 représentant 84.28% du capital social émis de la Société sont présents ou représentés à la présente assemblée, qui est par conséquent régulièrement constituée et peut délibérer sur les points de son ordre du jour tel que reproduit ci-après.

La liste de présence signée par tous les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée, restera également annexée au présent acte pour être déposée au même moment auprès des autorités de l'enregistrement.

III.- L'ordre du jour de la présente assemblée est rédigé comme suit:

Résolution spéciale:

Supprimer l'article 6.2.3 des statuts de la Société dans son intégralité et le substituer par ce qui suit:

"Le Conseil aura le droit, à tout moment, de décider que toutes ou chacune des dix Catégories d'Actions ne sera plus liées en tant que Part Ardagh S.A., auquel cas avec effet à compter de la date (ou de la survenance des événements) précisées dans ladite décision, Articles 6.2.2, 9.4, 31, 32.1.1, 32.1.2, 32.1.3, 32.3.2(b), la dernière phrase de l'Article 6.3 et toute mention référant à Part Ardagh S.A. dans chacun des Articles 17, 18 et 28 cesseront de s'appliquer à la Catégorie ou les Catégories qui sera ou seront concernée(s) par cette décision, et les Statuts devront être lus et interprété comme si les Articles et les mentions précités ne s'appliquaient pas à cette ou ces Catégorie(s). Les Articles et mentions précités devront cependant continuer à s'appliquer aux Catégories qui n'est pas déliée suite à ladite résolution lesdites Catégories continueront par conséquent à être des Part Ardagh S.A."

Après approbation de la déclaration du Président et après avoir vérifié que l'assemblée était régulièrement constituée, l'assemblée adopte, après délibération, la résolution suivante, à la majorité nécessaire:

Résolution spéciale

L'Assemblée décide de supprimer l'article 6.2.3 des statuts de la Société dans son intégralité et le substituer par ce qui suit:

" **6.2.3.** Le Conseil aura le droit, à tout moment, de décider que toute ou chacune des dix Catégories d'Actions ne sera plus liées en tant que Part Ardagh S.A., auquel cas avec effet à compter de la date (ou de la survenance des événements) précisées dans ladite décision, Articles 6.2.2, 9.4, 31, 32.1.1, 32.1.2, 32.1.3, 32.3.2(b), la dernière phrase de l'Article 6.3 et toute mention référant à Part Ardagh S.A. dans chacun des Articles 17, 18 et 28 cesseront de s'appliquer à la Catégorie ou les Catégories qui sera ou seront concernée(s) par cette décision, et les Statuts devront être lus et interprété comme si les Articles et les mentions précités ne s'appliquaient pas à cette ou ces Catégorie(s). Les Articles et mentions précités devront cependant continuer à s'appliquer aux Catégories qui n'est pas déliée suite à ladite résolution lesdites Catégories continueront par conséquent à être des Part Ardagh S.A."

Aucun autre point n'étant porté à l'ordre du jour de l'Assemblée et aucun des actionnaires présents ou représentés ne demandant la parole, le Président a ensuite clôturé l'Assemblée.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à mille cent euros.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête des comparants le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes comparants, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, état civil et domiciles, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: H. R.W. TROSKIE, C. BRAND, M. GANGLOFF, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 29 juillet 2014. LAC/2014/35800. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène Thill.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Luxembourg, le 12 août 2014.

Référence de publication: 2014130439/146.

(140148308) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2014.

KSI, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9184 Schrondeweiler, 3, Kléngbuerghaff.

R.C.S. Luxembourg B 129.044.

Les comptes annuels au 31-12-2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la gérance

Signature

Référence de publication: 2014128749/11.

(140146041) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2014.

Pentavest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 154.065.

In the year two thousand and fourteen, on the eighth day of August.

Before Me Francis KESSELER, notary residing in Esch-sur-Alzette.

There appeared:

Index Ventures V (Jersey), L.P., a limited partnership formed and existing under the laws of Jersey, registered with the Jersey Financial Services Commission under registration number LP1126, having its registered office at Ogier House, The Esplanade, St Helier, Jersey, JE4 9WG, Channel Islands, acting through its managing general partner Index Venture Associates V Limited, here represented by Mrs. Sophie Henryon, employee, having her professional address in Esch-sur-Alzette (Grand-Duchy of Luxembourg), by virtue of a proxy given under private seal;

Index Ventures V Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P., a limited partnership formed and existing under the laws of Jersey, registered with the Jersey Financial Services Commission under registration number LP1125, having its registered office at Ogier House, The Esplanade, St Helier, Jersey, JE4 9WG, Channel Islands, acting through its managing general partner Index Venture Associates V Limited, here represented by Mrs. Sophie Henryon, employee, having her professional address in Esch-sur-Alzette (Grand-Duchy of Luxembourg), by virtue of a proxy given under private seal;

Yucca (Jersey) SLP, a separate limited partnership formed and existing under the laws of Jersey, registered with the Jersey Financial Services Commission under registration number 13, having its registered office at Seaton Place No. 1, St Helier, Jersey JE2 3QL, here represented by Mrs. Sophie Henryon, employee, having her professional address in Esch-sur-Alzette (Grand-Duchy of Luxembourg), by virtue of a proxy given under private seal;

Index Ventures Growth I (Jersey), L.P., a limited partnership formed and existing under the laws of Jersey, registered with the Jersey Financial Services Commission under registration number LP981, having its registered office at No 1, Seaton Place, St Helier, Jersey JE4 8YJ, Channel Islands, acting through its managing general partner Index Venture Growth Associates I Limited, here represented by Mrs. Sophie Henryon, employee, having her professional address in Esch-sur-Alzette (Grand-Duchy of Luxembourg), by virtue of a proxy given under private seal;

Index Ventures Growth I Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P., a limited partnership formed and existing under the laws of Jersey, registered with the Jersey Financial Services Commission under registration number LP979, having its registered office at No 1, Seaton Place, St Helier, Jersey JE4 8YJ, Channel Islands, acting through its managing general

partner Index Venture Growth Associates I Limited, here represented by Mrs. Sophie Henryon, employee, having her professional address in Esch-sur-Alzette (Grand-Duchy of Luxembourg), by virtue of a proxy given under private seal.

Which proxies initialled "ne varietur" by the representative of the appearing parties and the undersigned notary shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing parties, represented as stated above, have requested the undersigned notary to record the following:

I. That they are the current shareholders of Pentavest S.à r.l. having its registered office at 1, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under registration number B 154065 (the "Company"), incorporated by a deed of Me Paul BETTINGEN, notary residing in Niederanven, on June 18, 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1579 of August 3, 2010. The articles have been modified for the last time by a deed of Me Francis KESSELER, prenamed, on May 14, 2014, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1942 of July 24, 2014.

II. That the capital is fixed at at seventeen million fourteen thousand three hundred eight Euros and sixty four Euros Cents (EUR 17,014,308.64) represented by two hundred forty six million seven hundred twenty eight thousand eight hundred sixteen (246,728,816) class A shares, by three hundred thirty-nine million six hundred fifteen thousand five hundred and twenty-eight (339,615,528) class C shares, by thirty two million six hundred eighty nine thousand six hundred fifty five (32,689,655) class D shares, by two hundred and eighty-two million (282,000,000) class E shares, by thirty-eight million four hundred thirty three thousand and six (38,433,006) class F shares, by eight million one hundred forty thousand (24,038,205) class G shares, by one hundred sixty six million six hundred ninety three thousand two hundred thirteen (166,693,213) class H shares, by twenty-two million (22,000,000) class I shares, and by five hundred forty two million two hundred thirty two thousand four hundred forty one (549,232,441) class J shares, each with a nominal value of one Cent (EUR 0.01), entirely subscribed for and fully paid up.

III. That these shares are allocated to the shareholders as follows:

1. 241,686,864 class A shares for Index Ventures V (Jersey), L.P.;
2. 32,021,635 class D shares for Index Ventures V (Jersey), L.P.;
3. 22,369,626 class G shares for Index Ventures V (Jersey), L.P.;
4. 21,550,426 class I shares for Index Ventures V (Jersey), L.P.;
5. 1,957,842 class A shares for Index Ventures V Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P.;
6. 259,399 class D shares for Index Ventures V Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P.;
7. 181,214 class G shares for Index Ventures V Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P.;
8. 174,574 class I shares for Index Ventures V Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P.;
9. 3,084,110 class A shares for Yucca (Jersey) S.L.P.;
10. 1,698,078 class C shares for Yucca (Jersey) S.L.P.;
11. 408,621 class D shares for Yucca (Jersey) S.L.P.;
12. 1,410,000 class E shares for Yucca (Jersey) S.L.P.;
13. 192,165 class F shares for Yucca (Jersey) S.L.P.;
14. 1,487,364 class G shares for Yucca (Jersey) S.L.P.;
15. 833,467 class H shares for Yucca (Jersey) S.L.P.;
16. 275,000 class I shares for Yucca (Jersey) S.L.P.;
17. 2,746,162 class J shares for Yucca (Jersey) S.L.P.;
18. 326,525,726 class C shares for Index Ventures Growth I (Jersey), L.P.;
19. 271,130,874 class E shares for Index Ventures Growth I (Jersey), L.P.;
20. 36,951,683 class F shares for Index Ventures Growth I (Jersey), L.P.;
21. 160,268,356 class H shares for Index Ventures Growth I (Jersey), L.P.;
22. 528,063,375 class J shares for Index Ventures Growth I (Jersey) L.P.;
23. 11,391,724 class C shares for Index Ventures Growth I Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P.;
24. 9,459,126 class E shares for Index Ventures Growth I Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P.;
25. 1,289,158 class F for Index Ventures Growth I Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P.;
26. 5,591,390 class H shares for Index Ventures Growth I Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P.;
27. 18,422,904 class J shares for Index Ventures Growth I Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P.

IV. That the agenda of the meeting is the following:

Agenda

1) Acknowledgement of the redemption of one hundred thirty seven million one hundred forty one thousand seven hundred thirteen (137,141,713) class H shares originally held by the shareholders as follows:

- Index Ventures Growth I (Jersey), L.P.:	131,855,860
- Index Ventures Growth I Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P.:	4,600,144
- Yucca (Jersey) SLP:	685,709

2) Decrease of the share capital of the Company by an amount of one million three hundred seventy one thousand four hundred seventeen Euros and thirteen Cents (EUR 1,371,417.13) by cancellation of one hundred thirty seven million one hundred forty one thousand seven hundred thirteen (137,141,713) class H shares owned by the Company so as to bring it from its present amount of seventeen million fourteen thousand three hundred eight Euros and sixty four Cents (EUR 17,014,308.64) to fifteen million six hundred forty two thousand eight hundred ninety one Euros and fifty one Cents (EUR 15,642,891.51).

3) Amendment of the first paragraph of Article 6 of the articles of association so as to reflect the proposed decrease of the share capital of the Company.

After this had been set forth, the above named shareholders of the Company, representing the entire capital of the Company, now request the undersigned notary to record the following resolutions.

First resolution

The shareholders of the Company unanimously resolve to acknowledge the redemption of one hundred thirty seven million one hundred forty one thousand seven hundred thirteen (137,141,713) class H shares originally held by the shareholders as follows:

- Index Ventures Growth I (Jersey), L.P.:	131,855,860
- Index Ventures Growth I Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P.:	4,600,144
- Yucca (Jersey) SLP:	685,709

Second resolution

The shareholders of the Company unanimously resolve to decrease the share capital of the Company by an amount of one million three hundred seventy one thousand four hundred seventeen Euros and thirteen Cents (EUR 1,371,417.13) by cancellation of one hundred thirty seven million one hundred forty one thousand seven hundred thirteen (137,141,713) class H shares owned by the Company so as to bring it from its present amount of seventeen million fourteen thousand three hundred eight Euros and sixty four Cents (EUR 17,014,308.64) to fifteen million six hundred forty two thousand eight hundred ninety one Euros and fifty one Cents (EUR 15,642,891.51) represented by:

1. 241,686,864 class A shares for Index Ventures V (Jersey), L.P.;
2. 32,021,635 class D shares for Index Ventures V (Jersey), L.P.;
3. 22,369,626 class G shares for Index Ventures V (Jersey), L.P.;
4. 21,550,426 class I shares for Index Ventures V (Jersey), L.P.;
5. 1,957,842 class A shares for Index Ventures V Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P.;
6. 259,399 class D shares for Index Ventures V Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P.;
7. 181,214 class G shares for Index Ventures V Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P.;
8. 174,574 class I shares for Index Ventures V Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P.;
9. 3,084,110 class A shares for Yucca (Jersey) S.L.P.;
10. 1,698,078 class C shares for Yucca (Jersey) S.L.P.;
11. 408,621 class D shares for Yucca (Jersey) S.L.P.;
12. 1,410,000 class E shares for Yucca (Jersey) S.L.P.;
13. 192,165 class F shares for Yucca (Jersey) S.L.P.;
14. 1,487,364 class G shares for Yucca (Jersey) S.L.P.;
15. 147,758 class H shares for Yucca (Jersey) S.L.P.;
16. 275,000 class I shares for Yucca (Jersey) S.L.P.;
17. 2,746,162 class J shares for Yucca (Jersey) S.L.P.;
18. 326,525,726 class C shares for Index Ventures Growth I (Jersey), L.P.;
19. 271,130,874 class E shares for Index Ventures Growth I (Jersey), L.P.;
20. 36,951,683 class F shares for Index Ventures Growth I (Jersey), L.P.;
21. 28,412,496 class H shares for Index Ventures Growth I (Jersey), L.P.;
22. 528,063,375 class J shares for Index Ventures Growth I (Jersey) L.P.;
23. 11,391,724 class C shares for Index Ventures Growth I Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P.;
24. 9,459,126 class E shares for Index Ventures Growth I Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P.;
25. 1,289,158 class F for Index Ventures Growth I Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P.;
26. 991,246 class H shares for Index Ventures Growth I Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P.;
27. 18,422,904 class J shares for Index Ventures Growth I Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P.

Third resolution

As a consequence of such decrease of capital, first paragraph of Article 6 of the articles of association is amended and now reads as follows:

" **Art. 6.** The capital is fixed at fifteen million six hundred forty two thousand eight hundred ninety one Euros and fifty one Cents (EUR 15,642,891.51) represented by two hundred forty six million seven hundred twenty eight thousand eight hundred sixteen (246,728,816) class A shares, by three hundred thirty-nine million six hundred fifteen thousand five hundred and twenty-eight (339,615,528) class C shares, by thirty two million six hundred eighty nine thousand six hundred fifty five (32,689,655) class D shares, by two hundred and eighty-two million (282,000,000) class E shares, by thirty-eight million four hundred thirty three thousand and six (38,433,006) class F shares, by eight million one hundred forty thousand (24,038,205) class G shares, by twenty nine million five hundred fifty one thousand five hundred (29,551,500) class H shares, by twenty-two million (22,000,000) class I shares, and by five hundred forty two million two hundred thirty two thousand four hundred forty one (549,232,441) class J shares, each with a nominal value of one Cent (EUR 0.01), entirely subscribed for and fully paid up.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Esch-sur-Alzette (Grand-Duchy of Luxembourg), on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing persons, who is known to the notary by surname, given name, civil status and residence, said proxyholder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du procès-verbal qui précède:

L'an deux mille quatorze, le huit août.

Par-devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché du Luxembourg),

Ont comparu:

Index Ventures V (Jersey), L.P., un limited partnership constitué et opérant sous le droit de Jersey, immatriculé auprès du Jersey Financial Services Commission sous le numéro d'immatriculation LP1126, ayant son siège social à Ogier House, The Esplanade, St Helier, Jersey, JE4 9WG, Channel Islands, agissant par l'intermédiaire de son managing general partner Index Venture Associates V Limited, ici représenté par Mme. Sophie Henryon, employée privée, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration lui conférée sous seing privé;

Index Ventures V Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P., un limited partnership constitué et opérant sous le droit de Jersey, immatriculé auprès du Jersey Financial Services Commission sous le numéro d'immatriculation LP1125, ayant son siège social à Ogier House, The Esplanade, St Helier, Jersey, JE4 9WG, Channel Islands, agissant par l'intermédiaire de son managing general partner Index Venture Associates V Limited, ici représenté par Mme. Sophie Henryon, employée privée, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration lui conférée sous seing privé;

Yucca (Jersey) S.L.P., un separate limited partnership constitué et opérant sous le droit de Jersey, immatriculé auprès du Jersey Financial Services Commission sous le numéro d'immatriculation 13, ayant son siège social à Seaton Place No. 1, St Hélier, Jersey JE2 3QL, Channel Islands, ici représentée par Mme. Sophie Henryon, employée privée, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration lui conférée sous seing privé;

Index Ventures Growth I (Jersey), L.P., un limited partnership constitué et opérant sous le droit de Jersey, immatriculé auprès du Jersey Financial Services Commission sous le numéro d'immatriculation LP981, ayant son siège social au No 1, Seaton Place, St Helier, Jersey JE4 8YJ, Channel Islands, agissant par son managing general partner Index Venture Growth Associates I Limited, ici représentée par Mme. Sophie Henryon, employée privée, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration lui conférée sous seing privé;

Index Ventures Growth I Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P., un limited partnership constitué et opérant sous le droit de Jersey, immatriculé auprès du Jersey Financial Services Commission sous le numéro d'immatriculation LP979, ayant son siège social au No 1, Seaton Place, St Helier, Jersey JE4 8YJ, Channel Islands, agissant par son managing general partner Index Venture Growth Associates I Limited, ici représentée par Mme. Sophie Henryon, employée privée, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration lui conférée sous seing privé.

Ces procurations signées "ne varietur" par le mandataire des parties comparantes prénommées et le notaire soussigné, demeureront annexées à l'acte.

Les parties comparantes prénommées, représentées comme établi ci avant, ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Ils sont les associés actuels de Pentavest S.à r.l. ayant son siège social au 1, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro d'immatriculation B 154065

(la «Société»), constituée suivant acte du notaire Maître Paul BETTINGEN, résidant à Niederanven, en date du 18 juin 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1579 du 3 août 2010. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du notaire Maître Francis KESSELER, prénommé, en date du 14 mai 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1942 le 24 juillet 2014.

II. Le capital social de la Société est fixé à dix-sept millions quatorze mille trois cent huit Euros et soixante-quatre centimes (EUR 17.014.308,64) représenté par deux cent quarante-six millions sept cent vingt-huit mille huit cent seize (246.728.816) parts sociales de classe A, par trois cent trente-neuf millions six cent quinze mille cinq cent vingt-huit (339.615.528) parts sociales de classe C, par trente-deux millions six cent quatre-vingt-neuf mille six cent cinquante-cinq (32.689.655) parts sociales de classe D, par deux cent quatre-vingt-deux millions (282.000.000) parts sociales de classe E, par trente-huit millions quatre cent trente-trois mille six (38.433.006) parts sociales de classe F, par vingt-quatre millions trente-huit mille deux cent cinq (24.038.205) parts sociales de classe G, par cent soixante-six millions six cent quatre-vingt-treize mille deux cent treize (166.693.213) parts sociales de classe H, par vingt-deux millions (22.000.000) parts sociales de classe I et par cinq cent quarante-neuf millions deux cent trente-deux mille quatre cent quarante et un (549.232.441) parts sociales de classe J, chacune ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01), entièrement souscrites et libérées.

III. Ces parts sociales sont réparties entre les associés existants comme suit:

1. 241.686.864 parts sociales de classe A pour Index Ventures V (Jersey), L.P.;
2. 32.021.635 parts sociales de classe D pour Index Ventures V (Jersey), L.P.;
3. 22.369.626 parts sociales de classe G pour Index Ventures V (Jersey), L.P.;
4. 21.550.426 parts sociales de classe I pour Index Ventures V (Jersey), L.P.;
5. 1.957.842 parts sociales de classe A pour Index Ventures V Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P.;
6. 259.399 parts sociales de classe D pour Index Ventures V Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P.;
7. 181.214 parts sociales de classe G pour Index Ventures V Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P.;
8. 174.574 parts sociales de classe I pour Index Ventures V Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P.;
9. 3.084.110 parts sociales de classe A pour Yucca (Jersey) S.L.P.;
10. 1.698.078 parts sociales de classe C pour Yucca (Jersey) S.L.P.;
11. 408.621 parts sociales de classe D pour Yucca (Jersey) S.L.P.;
12. 1.410.000 parts sociales de classe E pour Yucca (Jersey) S.L.P.;
13. 192.165 parts sociales de classe F pour Yucca (Jersey) S.L.P.;
14. 1.487.364 parts sociales de classe G pour Yucca (Jersey) S.L.P.;
15. 833.467 parts sociales de classe H pour Yucca (Jersey) S.L.P.;
16. 275.000 parts sociales de classe I pour Yucca (Jersey) S.L.P.;
17. 2.746.162 parts sociales de classe J pour Yucca (Jersey) S.L.P.;
18. 326.525.726 parts sociales de classe C pour Index Ventures Growth I (Jersey), L.P.;
19. 271.130.874 parts sociales de classe E pour Index Ventures Growth I (Jersey), L.P.;
20. 36.951.683 parts sociales de classe F pour Index Ventures Growth I (Jersey), L.P.;
21. 160.268.356 parts sociales de classe H pour Index Ventures Growth I (Jersey), L.P.;
22. 528.063.375 parts sociales de classe J pour Index Ventures Growth I (Jersey), L.P.;
23. 11.391.724 parts sociales de classe C pour Index Ventures Growth I Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P.;
24. 9.459.126 parts sociales de classe E pour Index Ventures Growth I Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P.;
25. 1.289.158 parts sociales de classe F pour Index Ventures Growth I Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P.;
26. 5.591.390 parts sociales de classe H pour Index Ventures Growth I Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P.;
27. 18.422.904 parts sociales de classe J pour Index Ventures Growth I Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P.

IV. Que la présente assemblée a pour ordre du jour:

Ordre du jour

1) Constatation du rachat de cent trente-sept millions cent quarante et un mille sept cent treize (137.141.713) parts sociales de classe H originellement détenues par les associés de la façon suivante:

- Index Ventures Growth I (Jersey), L.P.:	131.855.860
- Index Ventures Growth I Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P.:	4.600.144
- Yucca (Jersey) SLP:	685.709

2) Diminution du capital social de la Société d'un montant de un million trois cent soixante-et-onze mille quatre cent dix-sept euros et treize centimes (EUR 1.371.417,13) par l'annulation de cent trente-sept millions cent quarante et un mille sept cent treize (137.141.713) parts sociales de classe H détenues par la Société afin de le porter de son montant actuel de dix-sept millions quatorze mille trois cent huit euros et soixante-quatre centimes (EUR 17.014.308,64) à quinze millions six cent quarante-deux mille huit cent quatre-vingt-onze euros et cinquante-et-un centimes (EUR 15.642.891,51).

3) Modification du premier paragraphe de l'Article 6 des statuts afin de refléter cette diminution de capital social de la Société.

Ceci ayant été exposé, les associés prénommés de la Société, représentant l'intégralité du capital de la société, requièrent désormais le notaire instrumentaire de prendre acte des décisions suivantes.

Première résolution

Les associés de la Société décident à l'unanimité de constater le rachat de cent trente-sept millions cent quarante et un mille sept cent treize (137.141.713) parts sociales de classe H originellement détenues par les associés de la façon suivante:

- Index Ventures Growth I (Jersey), L.P.:	131.855.860
- Index Ventures Growth I Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P.:	4.600.144
- Yucca (Jersey) SLP:	685.709

Deuxième résolution

Les associés de la Société décident à l'unanimité de diminuer le capital social de la Société d'un montant de un million trois cent soixante-et-onze mille quatre cent dix-sept euros et treize centimes (EUR 1.371.417,13) par l'annulation de cent trente-sept millions cent quarante et un mille sept cent treize (137.141.713) parts sociales de classe H détenues par la Société afin de le porter de son montant actuel de dix-sept millions quatorze mille trois cent huit euros et soixante-quatre centimes (EUR 17.014.308,64) à quinze millions six cent quarante-deux mille huit cent quatre-vingt-onze euros et cinquante-et-un centimes (EUR 15.642.891,51) représenté comme suit:

1. 241.686.864 parts sociales de classe A pour Index Ventures V (Jersey), L.P.;
2. 32.021.635 parts sociales de classe D pour Index Ventures V (Jersey), L.P.;
3. 22.369.626 parts sociales de classe G pour Index Ventures V (Jersey), L.P.;
4. 21.550.426 parts sociales de classe I pour Index Ventures V (Jersey), L.P.;
5. 1.957.842 parts sociales de classe A pour Index Ventures V Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P.;
6. 259.399 parts sociales de classe D pour Index Ventures V Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P.;
7. 181.214 parts sociales de classe G pour Index Ventures V Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P.;
8. 174.574 parts sociales de classe I pour Index Ventures V Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P.;
9. 3.084.110 parts sociales de classe A pour Yucca (Jersey) S.L.P.;
10. 1.698.078 parts sociales de classe C pour Yucca (Jersey) S.L.P.;
11. 408.621 parts sociales de classe D pour Yucca (Jersey) S.L.P.;
12. 1.410.000 parts sociales de classe E pour Yucca (Jersey) S.L.P.;
13. 192.165 parts sociales de classe F pour Yucca (Jersey) S.L.P.;
14. 1.487.364 parts sociales de classe G pour Yucca (Jersey) S.L.P.;
15. 147.758 parts sociales de classe H pour Yucca (Jersey) S.L.P.;
16. 275.000 parts sociales de classe I pour Yucca (Jersey) S.L.P.;
17. 2.746.162 parts sociales de classe J pour Yucca (Jersey) S.L.P.;
18. 326.525.726 parts sociales de classe C pour Index Ventures Growth I (Jersey), L.P.;
19. 271.130.874 parts sociales de classe E pour Index Ventures Growth I (Jersey), L.P.;
20. 36.951.683 parts sociales de classe F pour Index Ventures Growth I (Jersey), L.P.;
21. 28.412.496 parts sociales de classe H pour Index Ventures Growth I (Jersey), L.P.;
22. 528.063.375 parts sociales de classe J pour Index Ventures Growth I (Jersey), L.P.;
23. 11.391.724 parts sociales de classe C pour Index Ventures Growth I Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P.;
24. 9.459.126 parts sociales de classe E pour Index Ventures Growth I Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P.;
25. 1.289.158 parts sociales de classe F pour Index Ventures Growth I Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P.;
26. 991.246 parts sociales de classe H pour Index Ventures Growth I Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P.;
27. 18.422.904 parts sociales de classe J pour Index Ventures Growth I Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P.

Troisième résolution

En conséquence de cette diminution de capital, le premier paragraphe de l'article 6 se lit désormais tel que suit:

" **Art. 6.** Le capital social émis est fixé à quinze millions six cent quarante-deux mille huit cent quatre-vingt-onze euros et cinquante-et-un centimes (EUR 15.642.891,51) représenté par deux cent quarante-six millions sept cent vingt-huit mille huit cent seize (246.728.816) de parts sociales de classe A, par trois cent trente-neuf millions six cent quinze mille cinq cent vingt-huit (339.615.528) parts sociales de classe C, par trente-deux millions six cent quatre-vingt-neuf mille six cent cinquante-cinq (32.689.655) parts sociales de classe D, par deux cent quatre-vingt-deux millions (282.000.000) de parts sociales de classe E, par trente-huit millions quatre cent trente-trois mille six (38.433.006) parts sociales de classe F, par

huit millions cent quarante mille (24.038.205) de Parts Sociales de classe G, par vingt-neuf millions cinq cent cinquante et un mille cinq cents (29.551.500) parts sociales de classe H, par vingt-deux millions (22.000.000) parts sociales de classe I et par cinq cent quarante-neuf millions deux cent trente-deux mille quatre cent quarante et un (549.232.441) parts sociales de classe J, chacune ayant une valeur nominale d'un Centime d'Euro (EUR 0,01), entièrement souscrites et libérées.»

Le notaire soussigné, qui parle et comprend l'anglais, déclare par la présente que sur demande des parties comparantes, le présent document a été établi en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes parties comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché du Luxembourg), date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom, état et demeure, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: Henryon, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette, Actes Civils le 13 août 2014. Relation: EAC/2014/11101. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2014130830/319.

(140147830) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2014.

**FAGE Luxembourg .S.A., Société Anonyme,
(anc. FAGE Luxembourg S.à r.l.).**

Capital social: USD 900.000,00.

Siège social: L-1857 Luxembourg, 5, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 171.651.

In the year two thousand and fourteen, the first day of August.

Before us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held

an extraordinary general meeting of the sole shareholder of FAGE Luxembourg S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated and organized under the laws of Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 5, rue du Kiem, L-1857 Luxembourg, having a share capital of twenty thousand United States Dollars (USD 20,000.-) and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 171.651 (the Company). The Company was incorporated on September 25, 2012 pursuant to a deed of the undersigned notary, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of October 19, 2012, number 2604. The articles of association of the Company (the Articles) have not been amended since this date.

THERE APPEARED:

FAGE International S.A., a public limited liability company (société anonyme), organized under the laws of Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 5, rue du Kiem, L-1857 Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 171.645 (the Sole Shareholder),

hereby represented by Solange Wolter-Schieres, notary clerk, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

Said proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Sole Shareholder has requested the undersigned notary to record the following:

I. that twenty thousand (20,000) shares of the Company, having a nominal value of one United States Dollar (USD 1.-) each, representing one hundred percent (100 %) of the share capital of the Company, are duly represented at this meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on the agenda, hereinafter reproduced;

II. that the agenda of the meeting is worded as follows:

1. Waiver of the convening notice;
2. Decision to change the legal form of the Company from a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) into a Luxembourg public limited liability company (société anonyme);
3. Acknowledgment of the report established by Ernst & Young, independent auditor in Luxembourg in relation to the conversion of the Company described under item 2 above;
4. Decision to change the name of the Company from "FAGE Luxembourg S.à r.l." to "FAGE Luxembourg S.A.";
5. Increase of the share capital of the Company by an amount of eight hundred eighty thousand United States Dollars (USD 880,000.-) in order to bring the share capital of the Company from its current amount of twenty thousand United States Dollars (USD 20,000.-) represented by twenty thousand (20,000) shares in registered form, having a par value of

one United States Dollar (USD 1.-) each, to nine hundred thousand United States Dollars (USD 900,000.-) by way of the issuance of eight hundred eighty thousand (880,000) new shares of the Company, having a par value of one United States Dollar (USD 1.-) each;

6. Subscription for and payment of the newly issued shares as specified under item 5. above by way of incorporation of the distributable reserves of the Company, in more particular the reserves available in the share premium account of the Company;

7. Amendment and full restatement of the Articles in order to reflect the above items of the agenda;

8. Acknowledgment of the resignation of the managers of the Company and decision to appoint the same as members of the board of directors of the Company for a period of six (6) years;

9. Appointment of the independent auditor (réviseur d'entreprises agréé) of the Company for a period of six years;

10. Amendment of the shareholders' register of the Company to reflect the above items of the agenda with power and authority given to any member of the board of directors of the Company, acting individually and severally, with full power of substitution, to proceed on behalf of the Company to the necessary amendments to the shareholders' register of the Company; and

11. Miscellaneous.

III. The Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The entirety of the share capital being represented at the present meeting, the meeting waives the convening notice, the Sole Shareholder represented considering itself as duly convened.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of eight hundred eighty thousand United States Dollars (USD 880,000.-) in order to bring the share capital of the Company from its current amount of twenty thousand United States Dollars (USD 20,000.-) represented by twenty thousand (20,000) shares in registered form, having a par value of one United States Dollar (USD 1.-) each, to nine hundred thousand United States Dollars (USD 900,000.-) by way of the issuance of eight hundred eighty thousand (880,000) new shares of the Company, having a par value of one United States Dollar (USD 1.-) each.

The Sole Shareholder resolves to accept and record the following subscription to and full payment of the share capital increase as follows:

Subscription - Payment

Thereupon, the Sole Shareholder, represented as stated above, declares to subscribe to eight hundred eighty thousand (880,000) new shares of the Company, having a par value of one United States Dollar (USD 1.-) each and to fully pay them up by incorporating the distributable reserves of the Company, in more particular the reserves available in the share premium account of the Company (the Reserves), to the share capital account of the Company in the amount of eight hundred eighty thousand United States Dollars (USD 880,000.-).

The availability of the above mentioned Reserves of the Company has been evidenced to the undersigned notary by a balance sheet of the Company dated June 30, 2014, which, is attached to the report hereafter mentioned.

Third resolution

The Sole Shareholder resolves, with effect as from the day of the present meeting, to change the legal form of the Company from a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) to a Luxembourg public limited liability company (société anonyme), without interruption of its legal personality.

Fourth resolution

The Sole Shareholder acknowledges that the change of the legal form of the Company is made on the basis of a report in satisfaction of articles 26-1 and 32-1 (5) of the Luxembourg law of 10 August 1915, as amended, and established by Ernst & Young acting as independent auditor (réviseur d'entreprises agréé) on July 30, 2014 (the Report).

The conclusion before the increase of capital of this Report is the following:

“Based on the work performed and described above, nothing has come to our attention which causes us to believe that the net asset value of FAGE Luxembourg S.à r.l. is not at least equal to the number and the nominal value of its shares.”

This Report will remain attached to the present deed.

Fifth resolution

The Sole Shareholder resolves to change the name of the Company from “FAGE Luxembourg S.à r.l.” to “FAGE Luxembourg S.A.” and subsequently resolves to amend article 1 of the Articles which shall henceforth read as follows:

“ **Art. 1. Name.** The name of the company is FAGE Luxembourg S.A. (the Company). The Company is a public limited liability company (société anonyme) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).”

Sixth resolution

As a consequence of the above and in order to reflect the above resolutions, the Sole Shareholder resolves to amend and fully restate the Articles as follows and has thus requested the undersigned notary to enact the following amendment and full restatement of the Articles:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. The name of the company is FAGE Luxembourg S.A. (the Company). The Company is a public limited liability company (société anonyme) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of association (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The Company's registered office is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within that municipality by a resolution of the board of directors (the Board). It may be transferred to any other location in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the general meeting of shareholders (the General Meeting), acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the Board. If the Board determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent, and that those developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with ease of communication between that office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the developments or events in question have completely ceased. Any such temporary measures do not affect the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

3.1. The Company's corporate object is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any company or enterprise quoted or not, in any form whatsoever, and the management of those participations. The Company may in particular acquire, by bidding, by subscription, purchase and exchange or in any other manner, any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and, more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. Further, it may invest in the acquisition and management of a portfolio of trademarks or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. The Company may borrow in any form. It may issue notes, bonds and any kind of debt and equity securities. It may lend funds, including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. It may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over some or all of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated financial sector activities without having obtained the requisite authorisation.

3.3. The Company may use any techniques, legal means and instruments to manage its investments efficiently and protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operation and any transaction with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly, favours or relates to its corporate object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited period.

4.2. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or more shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The share capital is set at nine hundred thousand United States Dollars (USD 900,000.-), represented by nine hundred thousand (900,000) shares in registered form, having a par value of one United States Dollar (USD 1.-) each.

5.2. The share capital may be increased or decreased once or several times by a resolution of the General Meeting, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.

6.2. The shares are and will remain in registered form (actions nominatives).

6.3. A register of shares shall be kept at the registered office and may be examined by any shareholder on request.

6.4. A share transfer shall be carried out by the entry in the register of shares of a declaration of transfer, duly signed and dated by both the transferor and the transferee or their authorized representatives following a notification to, or acceptance by, the Company, in accordance with article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

6.5. Any document recording the agreement between the transferor and the transferee, which is validly signed by both parties, may be accepted by the Company as evidence of a share transfer.

6.6. The Company may redeem its own shares within the limits set out in the Law.

III. Management - Representation

Art. 7. Board of directors.

7.1. Composition of the board of directors

(i) The Company is managed by the Board, which is composed of at least three (3) members. The directors need not be shareholders.

(ii) The General Meeting shall appoint the directors at any time and determine their number, their remuneration and the term of their office. Directors cannot be appointed for a term of office of more than six (6) years but are eligible for reappointment at the expiry of their term of office.

(iii) Directors may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the General Meeting.

(iv) If a legal entity is appointed as a director, it must appoint a permanent representative to perform its duties. The permanent representative is subject to the same rules and incurs the same liabilities as if he had exercised his functions in his own name and on his own behalf, without prejudice to the joint and several liability of the legal entity which it represents.

(v) Should the permanent representative be unable to perform its duties, the legal entity must immediately appoint another permanent representative.

(vi) If the office of a director becomes vacant, the other directors, acting by a simple majority, may fill the vacancy on a provisional basis until a new director is appointed by the next General Meeting.

7.2. Powers of the board of directors

(i) All powers not expressly reserved to the shareholders by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, which has full power to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's corporate object.

(ii) The Board may delegate special and limited powers to one or more agents for specific matters.

(iii) The Board is authorized to delegate the day-to-day management, and the power to represent the Company in this respect, to one or more directors, officers, managers or other agents, whether shareholders or not, acting either individually or jointly. If the day-to-day management is delegated to one or more directors, the Board must report to the annual General Meeting any salary, fee and/or any other advantage granted to those director(s) during the relevant financial year.

7.3. Procedure

(i) The Board must appoint a chairman from among its members, and may choose a secretary who need not be a director and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board and of General Meetings.

(ii) The Board shall meet at the request of the chairman or any director, at the place indicated in the notice, which in principle shall be in Luxembourg.

(iii) Written notice of any Board meeting shall be given to all directors at least twenty-four (24) hours in advance, except in the case of an emergency, in which case the nature and circumstances of such shall be set out in the notice.

(iv) No notice is required if all members of the Board are present or represented and each of them states that they have full knowledge of the agenda for the meeting. A director may also waive notice of a meeting, either before or after the meeting. Separate written notices are not required for meetings which are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(v) A director may grant to another director a power of attorney in order to be represented at any Board meeting.

(vi) The Board may only validly deliberate and act if a majority of its members are present or represented. Resolutions of the Board are validly adopted by a majority of the votes of the directors present or represented. The chairman does not have a casting vote in the event of a tied vote. Board resolutions shall be recorded in minutes signed by the chairman, by all the directors present or represented at the meeting, or by the secretary (if any).

(vii) Any director may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference, or by any other means of communication which allows all those taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. Participation by such means is deemed equivalent to participation in person at a duly convened and held meeting.

(viii) Circular resolutions signed by all the directors are valid and binding as if passed at a duly convened and held Board meeting, and shall bear the date of the last signature.

(ix) A director who has an interest in a transaction carried out other than in the ordinary course of business which conflicts with the interests of the Company must advise the Board accordingly and have the statement recorded in the minutes of the meeting. The director concerned may not take part in the deliberations concerning that transaction. A

special report on the relevant transaction shall be submitted to the shareholders at the next General Meeting, before any vote on the matter.

7.4. Representation

- (i) The Company shall be bound towards third parties in all matters by the joint signature of any two (2) directors.
- (ii) The Company shall also be bound towards third parties by the joint or sole signature of any person(s) to whom special signatory powers have been delegated by the Board.

Art. 8. Sole director.

8.1. Where the number of shareholders is reduced to one (1):

- (i) the Company may be managed by a single director until the General Meeting following the introduction of an additional shareholder; and
- (ii) any reference in the Articles to the Board, the directors, some directors or any director should be read as a reference to that sole director, as appropriate.

8.2. Transactions entered into by the Company which conflict with the interest of its sole director must be recorded in minutes. This does not apply to transactions carried out under normal circumstances in the ordinary course of business.

Art. 9. Liability of the directors. The directors may not be held personally liable by reason of their office for any commitment they have validly made in the Company's name, provided those commitments comply with the Articles and the Law.

IV. Shareholder(s)

Art. 10. General meetings of shareholders.

10.1. Powers and voting rights

(i) Resolutions of the shareholders shall be adopted at a general meeting of shareholders (each a General Meeting). The General Meeting has full powers to adopt and ratify all acts and operations which are consistent with the Company's corporate object.

(ii) Each share entitles to one (1) vote.

10.2. Notices, quorum, majority and voting proceedings

(i) The shareholders may be convened to General Meetings by the Board or the statutory auditor(s). The Shareholders must be convened to a General Meeting following a request from shareholders representing more than one-tenth (1/10) of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting shall be given to all shareholders at least eight (8) days prior to the date of the meeting, except in the case of an emergency, in which case the nature and circumstances of such shall be set out in the notice.

(iii) General Meetings are held at the time and place specified in the notices.

(iv) If all the shareholders are present or represented and consider themselves duly convened and informed of the agenda of the General Meeting, the General Meeting may be held without prior notice.

(v) A shareholder may grant written power of attorney to another person (who need not be a shareholder), in order to be represented at any General Meeting.

(vi) Any shareholder may participate in any General Meeting by telephone or video conference, or by any other means of communication which allows all those taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. Participation by such means is deemed equivalent to participation in person at the meeting.

(vii) Any shareholder may vote by using the forms provided by the Company for that purpose. Voting forms must contain the date, place and agenda of the meeting and the text of the proposed resolutions. For each resolution, the form must contain three boxes allowing for a vote for or against that resolution or an abstention. Shareholders must return the voting forms to the Company's registered office. Only voting forms received prior to the General Meeting shall be taken into account in calculating the quorum for the meeting. Voting forms which indicate neither a voting intention nor an abstention shall be considered void.

(viii) Resolutions of the General Meeting shall be passed by a simple majority vote, regardless of the proportion of share capital represented.

(ix) An extraordinary General Meeting may only amend the Articles if at least two-thirds of the share capital is represented and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles, including the text of any proposed amendment to the Company's object or form. If this quorum is not reached, a second General Meeting shall be convened by means of notices published twice in the Mémorial and two Luxembourg newspapers, at an interval of at least fifteen (15) days and fifteen (15) days before the meeting. These notices shall state the date and agenda of the General Meeting and the results of the previous General Meeting. The second General Meeting shall deliberate validly regardless of the proportion of capital represented. At both the first and second General Meetings, resolutions must be adopted by at least two-thirds of the votes cast.

Art. 11. Sole shareholder. When the number of shareholders is reduced to one (1):

- (i) the sole shareholder exercises all powers granted by the Law to the General Meeting;
- (ii) any reference in the Articles to the shareholders or the General Meeting is to be read as a reference to the sole shareholder, as appropriate; and
- (iii) the resolutions of the sole shareholder shall be recorded in minutes or drawn up in writing.

V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

Art. 12. Financial year and Approval of annual accounts.

12.1. The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.

12.2. Each year, the Board must prepare the balance sheet and profit and loss account, together with an inventory stating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts owed by the officers, director(s) and statutory auditor(s) to the Company.

12.3. One month before the annual General Meeting, the Board shall provide the statutory auditor(s) with a report on, and documentary evidence of, the Company's operations. The statutory auditor(s) shall then prepare a report setting out their proposals.

12.4. The annual General Meeting shall be held at the registered office or in any other place within the municipality of the registered office, as specified in the notice, on the second Monday of June of each year at 10.00 a.m. If that day is not a business day in Luxembourg, the annual General Meeting shall be held on the following business day.

Art. 13. Auditors.

13.1. The Company's operations shall be supervised by one or more statutory auditors (commissaires).

13.2. When so required by law, the Company's operations shall be supervised by one or more approved external auditors (réviseurs d'entreprises agréés).

13.3. The General Meeting shall appoint the statutory auditors (commissaires)/ external auditors (réviseurs d'entreprises agréés), and determine their number and remuneration and the term of their office, which may not exceed six (6) years but may be renewed.

Art. 14. Allocation of profits.

14.1. Five per cent (5%) of the Company's annual net profits must be allocated to the reserve required by law. This allocation ceases when the legal reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

14.2. The General Meeting determines the allocation of the balance of the annual net profits. It may decide on the payment of a dividend, to transfer the balance to a reserve account, or to carry it forward in accordance with the applicable legal provisions.

14.3. Interim dividends may be distributed at any time, subject to the following conditions:

- (i) the Board must draw up interim accounts;
- (ii) the interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed the profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by profits carried forward and distributable reserves, and reduced by losses carried forward and sums to be allocated to the legal or a statutory reserve;
- (iii) the decision to distribute interim dividends must be taken by the Board within two (2) months from the date of the interim accounts; and
- (iv) the statutory auditors (commissaires) or the approved external auditors (réviseurs d'entreprises agréés), as applicable, must prepare a report addressed to the Board which must verify whether the above conditions have been satisfied.

VI. Dissolution - Liquidation

15.1. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the General Meeting, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles. The General Meeting shall appoint one or more liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation, and shall determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the General Meeting, the liquidators shall have full power to realize the Company's assets and pay its liabilities.

15.2. The surplus (if any) after realisation of the assets and payment of the liabilities shall be distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

VII. General provision

16.1. Notices and communications may be made or waived and circular resolutions may be evidenced in writing, by fax, email or any other means of electronic communication.

16.2. Powers of attorney may be granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a director, in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

16.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfill all legal requirements for being deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of circular resolutions or resolutions adopted by telephone or video conference may appear on one original or several counterparts of the same document, all of which taken together shall constitute one and the same document.

16.4. All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the applicable law and, subject to any non-waivable provisions of the law, with any agreement entered into by the shareholders from time to time."

Seventh resolution

As a consequence of the conversion of the Company into a public limited liability company (société anonyme), the Sole Shareholder resolves to acknowledge the resignation of Jeffrey Scipione, Athanasios-Kyros Filippou, Athanasios Filippou, Ioannis Ravanis, Christos Koloventzos and Robert Shea as managers of the Company and to appoint respectively the same as directors of the Company, for a period of six (6) years which will expire at the annual general meeting of the Company to be held in 2020.

As from the date of the present deed, the Sole Shareholder acknowledges that the board of directors of the Company is composed of the following persons:

- Jeffrey Scipione, director;
- Athanasios-Kyros Filippou, director;
- Athanasios Filippou, director;
- Ioannis Ravanis; director;
- Christos Koloventzos, director; and
- Robert Shea, director.

Eighth resolution

The Sole Shareholder resolves to appoint ERNST & YOUNG, a public limited liability company (société anonyme), having its registered office at 7, Rue Gabriel Lippmann, L - 5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 47.771, as independent auditor (réviseur d'entreprises agréé) of the Company with immediate effect for a period of six (6) years.

Ninth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the shareholders' register of the Company to reflect the above items of the agenda with power and authority given to any member of the board of directors of the Company, acting individually and severally, with full power of substitution, to proceed on behalf of the Company to the necessary amendments to the shareholders' register of the Company.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at EUR 6,500.-.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quatorze, le premier jour d'août.

Par devant nous, Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue

une assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de FAGE Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et organisée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social est établi au 5, rue du Kiem, L-1857 Luxembourg, disposant d'un capital social de vingt mille dollars américains (USD 20.000,-) et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 171.651 (la Société). La Société a été constituée le 25 septembre 2012 suivant un acte du notaire instrumentant, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 19 octobre 2012, numéro 2604. Les statuts de la Société (les Statuts) n'ont pas été modifiés depuis cette date.

A COMPARU:

FAGE International S.A., une société anonyme organisée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social est établi au 5, rue du Kiem, L-1857 Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 171.645 (l'Associé Unique),

ici représentée par Solange Wolter-Schieres, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé,

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui auprès des autorités d'enregistrement.

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. que vingt mille (20.000) parts sociales de la Société, ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1,-) chacune, représentant cent pour cent (100%) du capital social de la Société, sont dûment représentées lors de la présente assemblée qui est par conséquent régulièrement constituée et peut délibérer sur les points de l'ordre du jour, ci-après reproduits;

II. que l'ordre du jour de l'assemblée est libellé comme suit:

1. Renonciation aux formalités de convocation;
2. Décision de changer la forme juridique de la Société d'une société à responsabilité limitée luxembourgeoise à une société anonyme luxembourgeoise;
3. Prise d'acte du rapport rédigé par Ernst & Young, réviseur indépendant à Luxembourg en lien avec la conversion de la Société mentionnée au point 2. ci-dessus;
4. Décision de changer la dénomination de la Société de "FAGE Luxembourg S.à r.l." à "FAGE Luxembourg S.A.";
5. Augmentation du capital social de la Société par un montant de huit cent quatre-vingt mille dollars américains (USD 880.000,-) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de vingt mille dollars américains (USD 20.000,-) représenté par vingt mille (20.000) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1,-) chacune, à neuf cent mille dollars américains (USD 900.000,-) par voie d'émission de huit cent quatre-vingt mille (880.000) nouvelles parts sociales de la Société, ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1,-) chacune;
6. Souscription à et libération des parts sociales nouvellement émises telles que mentionnées au point 5. Ci-dessus par voie d'incorporation des réserves distribuables de la Société, plus particulièrement les réserves disponibles dans le compte de prime d'émission de la Société;
7. Modification et reformulation complète des Statuts afin de refléter les points ci-dessus de l'ordre du jour;
8. Prise d'acte de la démission des gérants de la Société et décision de nommer les mêmes personnes en tant que membres du conseil d'administration de la Société pour une durée de six (6) ans;
9. Nomination du réviseur d'entreprises agréé de la Société pour une durée de six (6) ans;
10. Modification du registre des actionnaires de la Société pour refléter les points ci-dessus de l'ordre du jour avec pouvoir et autorité donnés à tout membre du conseil d'administration de la Société, agissant individuellement et solidairement, avec plein pouvoir de substitution, pour procéder au nom de la Société aux modifications nécessaires dans le registre des actionnaires de la Société; et
11. Divers.

III. L'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'intégralité du capital social étant représenté à la présente assemblée, l'assemblée renonce aux formalités de convocation, l'Associé Unique représenté se considérant lui-même comme dûment convoqué.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société par un montant de huit cent quatre-vingt mille dollars américains (USD 880.000,-) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de vingt mille dollars américains (USD 20.000,-) représenté par vingt mille (20.000) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1,-) chacune, à neuf cent mille dollars américains (USD 900.000,-) par voie d'émission de huit cent quatre-vingt mille (880.000) nouvelles parts sociales de la Société, ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1,-) chacune.

L'Associé Unique décide d'accepter et d'enregistrer la souscription suivante à et la libération intégrale de l'augmentation de capital social comme suit:

Souscription - Libération

Sur ces faits, l'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, déclara souscrire à huit cent quatre-vingt mille (880.000) nouvelles parts sociales de la Société, ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1,-) chacune et les libère intégralement par incorporation des réserves distribuables de la Société, plus particulièrement les réserves dispo-

nibles dans le compte de prime d'émission de la Société (les Réserves), au compte de capital social de la Société d'un montant de huit cent quatre-vingt mille dollars américains (USD 880.000,-).

La disponibilité des Réserves de la Société susmentionnées a été prouvée au notaire instrumentant par un bilan de la Société daté du 30 juin 2014, qui est annexé au rapport dont question ci-après.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide, avec effet à compter de la date de la présente assemblée, de changer la forme juridique de la Société d'une société à responsabilité limitée luxembourgeoise en une société anonyme luxembourgeoise, sans interruption de sa personnalité juridique.

Quatrième résolution

L'Associé Unique prend acte que le changement de forme juridique de la Société est réalisé sur la base d'un rapport conformément aux articles 26-1 et 32-1 (5) de la loi luxembourgeoise du 10 Août 1915, telle que modifiée, et établi par Ernst & Young agissant en tant que réviseur indépendant le 30 juillet 2014 (le Rapport).

La conclusion de ce Rapport est la suivante:

"Sur la base de notre travail accompli et décrit ci-dessus, rien n'est venu à notre attention qui nous porte à croire que la valeur de l'actif net de FAGE Luxembourg S.à r.l. ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur nominale de ses parts sociales."

Ce Rapport restera annexé au présent acte.

Cinquième résolution

L'Associé Unique décide de changer la dénomination de la Société de "FAGE Luxembourg S.à r.l." à "FAGE Luxembourg S.A." et décide subséquemment de modifier l'article 1 des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 1^{er}. Dénomination.** Le nom de la société est FAGE Luxembourg S.A. (la Société). La Société est une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts)."

Cinquième résolution

En conséquence de ce qui précède et afin de refléter les résolutions ci-dessus, l'Associé Unique décide de modifier et complètement reformuler les Statuts comme suit et a par conséquent requis le notaire instrumentant d'acter la modification et la refonte intégrale des Statuts suivantes:

I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Le nom de la société est FAGE Luxembourg S.A. (la Société). La Société est une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans cette même commune par décision du conseil d'administration (le Conseil). Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires (l'Assemblée Générale), selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du Conseil. Lorsque le Conseil estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut procéder à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de toute autre nature. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également

consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société ne sera pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs actionnaires.

II. Capital - Actions

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à neuf cent mille dollars américains (USD 900.000,-), représenté par neuf cent mille (900.000) actions sous forme nominative, ayant une valeur nominale de un dollar américain (USD 1,-) chacune.

5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution de l'Assemblée Générale, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Actions.

6.1. Les actions sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par action.

6.2. Les actions sont et resteront sous forme nominative.

6.3. Un registre des actions est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque actionnaire.

6.4. Une cession d'actions s'opère par la mention sur le registre des actions, d'une déclaration de transfert, dûment datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par leurs mandataires suivant une notification à, ou une acceptation par la Société, conformément à l'article 1690 du Code Civil luxembourgeois.

6.5. Tout autre document établissant l'accord du cédant et du cessionnaire, dûment signé par les deux parties, peut également être accepté par la Société comme preuve du transfert d'actions.

6.6. La Société peut racheter ses propres actions dans les limites prévues par la Loi.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Conseil d'administration.

7.1. Composition du conseil d'administration

(i) La Société est gérée par un conseil d'administration composé d'au moins trois (3) membres, qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires.

(ii) L'Assemblée Générale nomme les administrateurs et fixe leur nombre, leur rémunération ainsi que la durée de leur mandat. Les administrateurs ne peuvent être nommés pour plus de six (6) ans, mais sont rééligibles à la fin de leur mandat.

(iii) Les administrateurs sont révocables à tout moment (avec ou sans raison) par une décision de l'Assemblée Générale.

(iv) Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur, celle-ci est tenue de désigner un représentant permanent qui représente ladite personne morale dans sa mission d'administrateur. Ce représentant permanent est soumis aux mêmes règles et encourt les mêmes responsabilités que s'il avait exercé ses fonctions en son nom et pour son propre compte, sans préjudice de la responsabilité solidaire de la personne morale qu'il représente.

(v) Si le représentant permanent se trouve dans l'incapacité d'exercer sa mission, la personne morale doit nommer immédiatement un autre représentant permanent.

(vi) En cas de vacance d'un poste d'administrateur, les autres administrateurs, agissant à la majorité simple, peuvent y pourvoir provisoirement jusqu'à la nomination définitive, qui a lieu lors de la prochaine Assemblée Générale.

7.2. Pouvoirs du conseil d'administration

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts aux actionnaires sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux ou limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

(iii) Le Conseil peut déléguer la gestion journalière et le pouvoir de représenter la Société en ce qui concerne cette gestion, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non, agissant seuls ou conjointement. Si la gestion journalière est déléguée à un ou plusieurs administrateurs, le Conseil doit rendre compte à

l'Assemblée Générale annuelle, de tous traitements, émoluments et/ou avantages quelconques, alloués à ce(s) administrateur(s) pendant l'exercice social en cause.

7.3. Procédure

(i) Le Conseil doit élire en son sein un président et peut désigner un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être administrateur, et qui est responsable de la tenue des procès-verbaux de réunions du Conseil et de l'Assemblée Générale.

(ii) Le Conseil se réunit sur convocation du président ou d'un administrateur au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, est au Luxembourg.

(iii) Il est donné à tous les administrateurs une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iv) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et si chacun d'eux déclare avoir parfaitement eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un administrateur peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant à des heures et dans des lieux fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(v) Un administrateur peut donner une procuration à tout autre administrateur afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(vi) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés. La voix du président n'est pas prépondérante en cas de partage des voix. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président, par tous les administrateurs présents ou représentés à la réunion ou par le secrétaire (s'il en existe un).

(vii) Tout administrateur peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visioconférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(viii) Des résolutions circulaires signées par tous les administrateurs sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

(ix) Tout administrateur qui a un intérêt opposé à celui de la Société dans une transaction qui ne concerne pas des opérations courantes conclues dans des conditions normales, est tenu d'en prévenir le Conseil et de faire mentionner cette déclaration au procès-verbal de la réunion. L'administrateur en cause ne peut prendre part à ces délibérations. Un rapport spécial relatif à ou aux transactions concernées est soumis aux actionnaires avant tout vote, lors de la prochaine Assemblée Générale.

7.4. Représentation

(i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers, en toutes circonstances, par les signatures conjointes de deux (2) administrateurs.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe ou unique de toute(s) personne(s) à qui des pouvoirs de signature spéciaux ont été délégués par le Conseil.

Art. 8. Administrateur unique.

8.1. Dans le cas où le nombre des actionnaires est réduit à un (1):

(i) la Société peut être gérée par un administrateur unique jusqu'à l'Assemblée Générale ordinaire suivant l'introduction d'un actionnaire supplémentaire; et

(ii) toute référence dans les Statuts au Conseil, aux administrateurs, à quelques administrateurs ou à un quelconque administrateur doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à cet administrateur unique.

8.2. Les transactions conclues par la Société doivent être mentionnées dans des procès-verbaux si elles sont intervenues avec son administrateur unique ayant un intérêt opposé, sauf si elles concernent des opérations courantes conclues dans des conditions normales.

Art. 9. Responsabilité des administrateurs. Les administrateurs ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

IV. Actionnaire(s)

Art. 10. Assemblée générale des actionnaires.

10.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Les résolutions des actionnaires sont adoptées lors des assemblées générales des actionnaires (chacune une Assemblée Générale). L'Assemblée Générale a les pouvoirs les plus étendus pour adopter et ratifier tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Chaque action donne droit à un (1) vote.

10.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les actionnaires peuvent être convoqués aux Assemblées Générales à l'initiative du Conseil ou du/des commissaire(s). Les actionnaires doivent y être convoqués à la demande des actionnaires représentant plus de dix pour cent (10%) du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les actionnaires au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence doivent être précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Les Assemblées Générales se tiennent au lieu et heure précisés dans les convocations.

(iv) Si tous les actionnaires sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(v) Un actionnaire peut donner une procuration écrite à toute autre personne (actionnaire ou non) afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vi) Tout actionnaire peut participer à toute Assemblée Générale par téléphone ou visioconférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une telle réunion.

(vii) Tout actionnaire peut voter au moyen de formulaires de vote fournis par la Société à cet effet. Les formulaires de vote doivent indiquer la date, le lieu et l'ordre du jour de la réunion et le texte des résolutions proposées. Pour chaque résolution, le formulaire doit contenir trois cases permettant de voter en faveur de cette résolution, de voter contre ou de s'abstenir. Les formulaires de vote doivent être renvoyés par les actionnaires au siège social de la Société. Pour le calcul du quorum, seuls les formulaires de vote reçus par la Société avant la réunion de l'Assemblée Générale sont pris en compte. Les formulaires de vote qui n'indiquent ni une intention de vote ni une abstention, sont nuls.

(viii) Les décisions de l'Assemblée Générale sont adoptées à la majorité simple des voix exprimées, quelle que soit la proportion du capital social représenté.

(ix) Une Assemblée Générale extraordinaire ne peut modifier les Statuts que si les deux tiers au moins du capital social sont représentés et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées ainsi que le texte de celles qui modifient l'objet social ou la forme de la Société. Si ce quorum n'est pas atteint, une deuxième Assemblée Générale peut être convoquée par annonces insérées deux fois, à quinze (15) jours d'intervalle au moins et quinze (15) jours avant l'Assemblée, dans le Mémorial et dans deux journaux de Luxembourg. Ces convocations reproduisent l'ordre du jour de la réunion et indiquent la date et les résultats de la précédente réunion. La seconde Assemblée Générale délibère valablement quelle que soit la proportion du capital représenté. Dans les deux Assemblées Générales, les résolutions doivent être adoptées par au moins les deux tiers des voix exprimées.

Art. 11. Actionnaire unique. Lorsque le nombre des actionnaires est réduit à un (1):

- (i) l'actionnaire unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale;
- (ii) toute référence dans les Statuts aux actionnaires ou à l'Assemblée Générale doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à cet actionnaire unique; et
- (iii) les résolutions de l'actionnaire unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

Art. 12. Exercice social et Approbation des comptes annuels.

12.1. L'exercice social commence le premier (1) janvier et se termine le trente-et-un (31) décembre de chaque année.

12.2. Chaque année, le Conseil doit dresser le bilan et le compte de profits et pertes ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes des directeurs, administrateurs et commissaire(s) envers la Société.

12.3. Un mois avant l'Assemblée Générale annuelle, le Conseil remet un rapport avec les pièces justificatives sur les opérations de la Société au(x) commissaire(s). Le(s) commissaire(s) doit (doivent) ensuite faire un rapport contenant leurs propositions.

12.4. L'Assemblée Générale annuelle se tient à l'adresse du siège social ou en tout autre lieu dans la municipalité du siège social, comme indiqué dans la convocation, le deuxième lundi du mois de juin de chaque année à 10 heures. Si ce jour n'est pas un jour ouvré à Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tient le jour ouvré suivant.

Art. 13. Commissaires / Réviseurs d'entreprises.

13.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs commissaires.

13.2. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés, quand la loi le requiert.

13.3. L'Assemblée Générale nomme les commissaires / réviseurs d'entreprises agréés et détermine leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat. La durée du mandat des commissaires ne peut dépasser six (6) ans mais peut être renouvelé.

Art. 14. Affectation des bénéfices.

14.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi. Cette affectation cesse d'être exigée quand la réserve légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

14.2. L'Assemblée Générale décide de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Elle peut allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter en respectant les dispositions légales applicables.

14.3. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) le Conseil doit préparer des comptes intérimaires;

(ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut pas dépasser le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale ou statutaire;

(iii) la décision de distribuer des dividendes intérimaires doit être adoptée par le Conseil dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires; et

(iv) les commissaires ou les réviseurs d'entreprises agréés, selon le cas, doivent préparer un rapport au Conseil qui doit vérifier si les conditions prévues ci-dessous ont été remplies.

VI. Dissolution - Liquidation

15.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution de l'Assemblée Générale, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts. L'Assemblée Générale nomme un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires, pour réaliser la liquidation et détermine leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire de l'Assemblée Générale, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

15.2. Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et du paiement des dettes, s'il y en a un, est distribué aux actionnaires proportionnellement aux actions détenues par chacun d'entre eux.

VII. Dispositions générales

16.1. Les convocations et communications, ainsi que les renoncations à celles-ci, sont faites, et les résolutions circulaires sont établies par écrit, téléfax, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

16.2. Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un administrateur conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

16.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition que les signatures électroniques remplissent l'ensemble des conditions légales requises pour pouvoir être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des résolutions circulaires ou des résolutions adoptées par téléphone ou visioconférence peuvent être apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

16.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légale d'ordre public, à tout accord présent ou futur conclu entre les actionnaires."

Septième résolution

En conséquence de la conversion de la Société en une société anonyme, l'Associé Unique décide de prendre acte des démissions de Jeffrey Scipione, Athanasios-Kyros Filippou, Athanasios Filippou, Loannis Ravanis, Christos Koloventzos et Robert Shea en tant que gérants de la Société et de nommer respectivement les mêmes personnes en tant qu'administrateurs de la Société, pour une durée de six (6) ans qui expirera à l'assemblée générale annuelle de la Société qui se tiendra en 2020.

A compter de la date du présent acte, l'Associé Unique prend acte que le conseil d'administration de la Société se compose des personnes suivantes:

- Jeffrey Scipione, administrateur;
- Athanasios-Kyros Filippou, administrateur;
- Athanasios Filippou, administrateur;
- Loannis Ravanis, administrateur;
- Christos Koloventzos, administrateur; et
- Robert Shea, administrateur.

Huitième résolution

L'Associé Unique décide de nommer ERNST & YOUNG, une société anonyme, dont le siège social est établi au 7, Rue Gabriel Lippmann, L - 5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 47.771, en tant que réviseur d'entreprises agréé de la Société avec effet immédiat pour une durée de six (6) ans.

Neuvième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le registre des actionnaires de la Société pour refléter les points ci-dessus de l'ordre du jour avec pouvoir et autorité donnés à tout membre du conseil d'administration de la Société, agissant individuellement et solidairement, avec plein pouvoir de substitution, pour procéder au nom de la Société aux modifications nécessaires dans le registre des actionnaires de la Société.

Estimation des frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte sont estimés à EUR 6.500,-.

Déclaration

Le notaire instrumentant qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente qu'à la demande de la partie comparante ci-dessus, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française, à la demande de la même partie comparante, en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes, contenant un blanc bâtonné et numéroté.

Le document ayant été lu au mandataire de la partie comparante, le mandataire de la partie comparante a signé avec nous, le notaire, le présent acte original.

Signé: S. WOLTER-SCHIERES et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 5 août 2014. Relation: LAC/2014/37089. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 14 août 2014.

Référence de publication: 2014130067/719.

(140147603) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2014.

T-IS (LP) Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 773.850,00.

Siège social: L-8009 Strassen, 19-21, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 145.352.

In the year two thousand and fourteen, on the thirtieth day of the month of July.

Before Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared

T-II Holdings, LLC., a limited liability company incorporated under the laws of Anguilla, having its registered office at Mitchell House, P.O. Box 174, the Valley, Anguilla, British Virgin Islands, registered with the Register of Companies of Anguilla under number 3001808, being the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of "T-IS (LP) Holdings S.à r.l." (the "Company"), a société à responsabilité limitée having its registered office at 19-21 route d'Arlon, L-8009 Strassen, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under number B 145.352 and incorporated on 9 March 2009 by deed of the prenamed notary, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") number 777 of 9 April 2009.

The Sole Shareholder is represented by Mrs Véronique Pourtier, juriste, residing in Luxembourg, pursuant to a proxy dated 31 July 2014 (which shall remain annexed to the present deed to be registered therewith).

The Sole Shareholder declared and asked the notary to record as follows:

I. The Sole Shareholder holds all thirty thousand nine hundred fifty-four (30,954) shares in issue in the Company.

II. The items on which resolutions are to be passed are as follows:

1) Decision on the liquidation of the Company

2) Appointment of T-II Holdings, LLC with registered office at Mitchell House, P.O. Box 174, the Valley, Anguilla, British Virgin Islands and registered with the Register of Companies of Anguilla under number 3001808 as liquidator and determination of the powers of the liquidator.

After the foregoing has been approved the Sole Shareholder took the following resolutions which shall constitute a plan of liquidation of the Company for US federal income tax purposes, and any distributions by the Company made in connection with or after the adoption of these resolutions shall be treated as liquidating distributions for such purposes:

First resolution

The Sole Shareholder resolved to dissolve and to put the Company into liquidation.

Second resolution

The Sole Shareholder resolved to appoint T-II Holdings, LLC with registered office at Mitchell House, P.O. Box 174, the Valley, Anguilla, British Virgin Islands and registered with the Register of Companies of Anguilla under number 3001808 as liquidator.

The fullest powers, particularly those set forth in articles 144 and following of the law of 10 August 1915 on commercial companies (as amended), are granted to the liquidator by the Sole Shareholder. The Sole Shareholder resolved to authorise the liquidator in advance to execute the acts and enter into the deeds set forth in article 145 of the same law without any special authorisation from the meeting if such authorisation is required by law.

The Sole Shareholder resolved to dispense the liquidator from drawing up an inventory and the liquidator may refer to the books of the Company. The liquidator may delegate, under its responsibility, all or part of its powers to one or more proxies with respect to specific acts or deeds.

The Sole Shareholder resolved that the liquidator may bind the Company under its sole signature.

There being no further business on the agenda the meeting was closed.

The undersigned notary who understands and speaks English acknowledges that, at the request of the parties hereto, this deed is drafted in English, followed by a French translation; at the request of the same parties, in case of inconsistencies between the English and the French version, the English version shall prevail.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day before mentioned.

After reading these minutes the Sole Shareholder signed together with the notary the present deed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the party hereto, these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing person in case of divergences between the English and French version, the English version will prevail.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day before mentioned.

After reading these minutes the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française de ce qui précède

L'an deux mille quatorze, le trente et un juillet.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu

T-II Holdings, LLC., une limited liability company constituée en vertu des lois d'Anguilla, dont le siège social est situé à la Mitchell House, P.O. Box 174, The Valley, Anguilla, Îles Vierges Britanniques, auprès du Registre de Commerce d'Anguilla sous le numéro 3001808, étant l'associé unique (l'«Associé Unique») de «T-IS (LP) Holdings S.à r.l.» (la «Société»), une société à responsabilité limitée dont le siège social est situé au 19-21 route d'Arlon, L-8009 Strassen, Grand-Duché du Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 145.352 et constituée le 9 mars 2009 par acte du notaire prénommé, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 777 du 9 avril 2009.

L'Associé Unique est représenté par Mme Véronique Pourtier, juriste, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 31 juillet 2014 (laquelle restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec celui-ci).

L'Associé Unique a déclaré et requis le notaire d'acter ce qui suit:

I. L'Associé Unique détient l'ensemble des trente mille neuf cent cinquante-quatre (30.954) parts sociales émises dans la Société.

II. Les points à l'ordre du jour sur lesquels des résolutions doivent être adoptées sont les suivants:

1) Décision concernant la liquidation de la Société

2) Nomination de T-II Holdings, LLC avec siège social à Mitchell House, P.O. Box 174, the Valley, Anguilla, Îles vierges britanniques et enregistrée avec le Register of Companies of Anguilla sous le numéro 3001808 comme liquidateur et fixation des pouvoirs du liquidateur.

Ayant approuvé ce qui précède, l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes qui devront constituer un plan de liquidation de la Société aux fins de l'impôt sur le revenu fédéral américain et toutes distributions par la Société faites en lien avec ou après l'adoption de ces résolutions devront être traitées comme distribution du produit de liquidation à ces fins:

137373

Première résolution

L'Associé Unique a décidé de dissoudre la Société et de la mettre en liquidation.

Seconde résolution

L'Associé Unique a décidé de nommer T-II Holdings, LLC avec siège social à Mitchell House, P.O. Box 174, the Valley, Anguilla, Iles vierges britanniques et enregistrée avec le Register of Companies of Anguilla sous le numéro 3001808 en tant que liquidateur.

L'Associé Unique a décidé de conférer au liquidateur les pouvoirs les plus étendus, spécialement ceux prévus aux articles 144 et suivants de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (telle que modifiée). L'Associé Unique a décidé d'autoriser par avance le liquidateur à signer les actes et conclure les contrats prévus à l'article 145 de la même loi sans devoir recourir à l'autorisation spéciale de l'assemblée dans le cas où celle-ci est requise par la loi.

L'Associé Unique a décidé de dispenser le liquidateur de dresser un inventaire et le liquidateur peut se référer aux écritures de la Société. Le liquidateur peut déléguer, sous sa responsabilité, tout ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires pour des actes ou contrats spécifiques.

L'Associé Unique a décidé que le liquidateur pourra engager la Société sous sa seule signature.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée.

Le notaire signant, qui comprend et parle anglais, précise qu'à la demande de la partie comparante, le procès-verbal de l'assemblée est rédigé en anglais suivi d'une traduction française. En cas de conflit entre la version anglaise et la version française, la version anglaise prévaut.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentées.

Après avoir lu ce procès-verbal, la partie comparante et le notaire ont signé cet acte.

Signé: V. POURTIER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 5 août 2014. Relation: LAC/2014/37077. Reçu douze euros (12.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 19 août 2014.

Référence de publication: 2014131570/105.

(140148949) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2014.

**OD Inc, Société à responsabilité limitée,
(anc. Alpinia S.à r.l.).**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 177.240.

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-fifth day of July.

Before Maître Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Mrs. Virginie PIERRU, employee, residing professionally at L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling,

acting as proxyholder as M. Divok ORIGI, professional footballer, born on April 18th, 1995 in Oostende (Belgium), residing at Groeningekaal 25 Bus 21, B-8500 Kortrijk (Belgium), by virtue of proxy given under private seal on July 13th, 2014.

The said proxy, initialled "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing party, represented as aforesaid, is the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of "ALPINIA S.à r.l." (the "Company"), a Luxembourg private limited liability company ("société à responsabilité limitée"), having its registered office in L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch, Grand-Duchy of Luxembourg,

registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 177.240.

The Sole Shareholder, represented as aforesaid, have requested the undersigned notary to take the following resolutions:

First resolution:

The Sole Shareholder changes the name of the Company into "OD INC" and modifies, subsequently, the Article 1st of the articles of association, as follows:

" **Art. 1. Name.** There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name OD INC (the Company), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), as well as by the present articles of association (the Articles).

Second resolution:

The Sole Shareholder resolves to change the purpose of the company and therefore to modify the article 3 of the Articles of Association as follow:

“ Art. 3. Object.

3.1 The Company’s corporate object consists of, both in Luxembourg and abroad, directly or indirectly, for its own account or for the account of third parties, alone or in cooperation with third parties, the registration, use, purchase, acquisition or transfer of all types of intellectual property rights, such as, but not limited to, corporate and business names, trade names, Internet domain names, logos, trade marks, trade marks applications, trade dress, designs, patents, patents applications, service marks, service marks applications, copyrights, copyrights applications, licenses, inventions, permits, know how, technology and rights on software.

3.2 The Company may carry out all transactions relating directly or indirectly to the taking of participating interests in whatsoever form, in any enterprise in the form of a public limited liability company or of a private liability company, as well as the administration, management, control and development of such participations.

3.3 The Company may also carry out any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect or real estate or moveable property, which the Company may deem useful to the accomplishment of its purposes.

3.4 The Company may further grant securities in favor of third parties to secure its obligations or the obligations of companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company as well as any other companies or third parties.

3.5 The Company may also carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

3.6 The Company may also proceed with the acquisition, management, development, sale and rental of any real estate, whether furnished or not, and in general, carry out all real estate operations with the exception of those reserved to a dealer in real estate and those concerning the placement and management of money. In general, the Company may carry out any patrimonial, movable, immovable, commercial, industrial or financial activity as well as all transactions and that aim to promote and facilitate directly or indirectly the accomplishment and development of its purpose.”

Third resolution:

The Sole Shareholder acknowledges and accepts the resignation of the sole manager of the Company Mr. Jean-Robert BARTOLINI, born November 10th, 1962 in Differdange, residing 412F, route d’Esch, L-2086 Luxembourg and grants full discharge for the implementation of its mandate until today.

Fourth resolution:

The Sole Shareholder decides to appoint the following persons as directors of the Company for an indefinite period:

- M. Michael Okoth ORIGI, born on November 16th, 1967 at Nairobi (Kenya), residing at Boterbloemenstraat 56 Bus, B-3650 Houthalen-Helchteren (Belgium); and
- M. Divock Okoth ORIGI, born on April 18th, 1995 at Oostende (Belgium), residing at Groeningekaal 25 Bus 21, B-8500 Kortrijk (Belgium).

Costs

The total costs, expenses and charges in whatever form that the company incurs or which are charged to it by virtue of this extraordinary general meeting is estimated without prejudice at the amount of one thousand one hundred euro (EUR 1,100.-).

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version; on the request of the same appearing parties and in case of divergence between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, known to the notary, by her surname, Christian name, civil status and residence, the said person appearing signed with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L’an deux mille quatorze, le vingt-cinq juillet.

Pardevant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg,

A COMPARU:

Mme Virginie PIERRU, employée, demeurant professionnellement au 12, rue Jean Engling L-1466 Luxembourg,

agissant en tant que mandataire de Monsieur Divok ORIGI, footballeur professionnel, né le 18 avril 1995 à Oostende (Belgique), demeurant à Groeningekaal 25 Bus 21, B-8500 Kortrijk (Belgique), en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 13 Juillet 2014.

Laquelle procuration, après avoir été paraphée «ne varietur» par la mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée aux présente pour les besoins de l'enregistrement.

Le comparant, représenté comme ci-avant, est l'associé unique («l'Associé Unique») de «ALPINIA S.à r.l.», une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 177.240 (la «Société»).

L'Associé Unique, représenté comme ci-avant, a requis le notaire instrumentant de prendre les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'Associé Unique change la dénomination de la Société en «OD INC» et modifie, par conséquent, l'article 1^{er} des statuts de la Société, comme suit:

« **Art. 1^{er}. Dénomination.** Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination OD INC (la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) et par les présents statuts (les Statuts).»

Deuxième résolution:

L'Associé Unique modifie l'objet social et, par conséquent, modifie l'article 3 des statuts de la Société, comme suit:

« **Art. 3. Objet social.**

3.1 La Société a pour objet, tant à Luxembourg qu'à l'étranger, directement ou indirectement, pour son compte ou pour le compte de tiers, agissant seul ou de concert avec des tiers, l'enregistrement, l'utilisation, l'achat, l'acquisition ou le transfert de tous types de droits de propriété intellectuelle, tel que, sans y être limité, les noms de commerce et de sociétés, les noms de domaines internet, les logos, les requêtes en matière de marques de fabrique, les marques de fabrique, dessins, brevets d'invention et toutes demandes ou requêtes y afférents, les marques de service et toutes demandes ou requêtes y afférents, les droits d'auteur et toutes demandes ou requêtes y afférents, les licences, inventions, permis, know-how, les droits portant sur de la technologie ou sur des logiciels.

3.2 La Société pourra effectuer toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise se présentant sous forme de société de capitaux ou de société de personnes, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

3.3 La Société pourra aussi accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

3.4 La Société peut également garantir, accorder des sûretés à des tiers afin de garantir ses obligations ou les obligations de sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, accorder des prêts à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société ainsi que toutes autres sociétés ou tiers.

3.5 La Société peut également réaliser son activité par l'intermédiaire de succursales au Luxembourg ou à l'étranger.

3.6 Elle pourra également procéder à l'acquisition, la gestion, l'exploitation, la vente ou la location de tous immeubles, meublés, non meublés et généralement faire toutes opérations immobilières à l'exception de celles de marchands de biens. Elle pourra aussi placer et gérer ses liquidités. En général, la Société pourra faire toutes opérations à caractère patrimonial, mobilières, immobilières, commerciales, industrielles ou financières, ainsi que toutes transactions et opérations de nature à promouvoir et à faciliter directement ou indirectement la réalisation de l'objet social ou son extension.»

Troisième résolution:

L'Associé Unique prend acte et accepte la démission du gérant unique de la Société Monsieur Jean-Robert BARTOLINI, né le 10 novembre 1962 à Differdange, demeurant professionnellement 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg et lui accorde pleine et entière décharge pour l'exécution de son mandat jusqu'à ce jour.

Quatrième résolution:

L'Associé Unique décide de nommer les personnes suivantes comme gérants de la Société pour une durée indéterminée:

- Mr Michael Okoth ORIGI, né le 16 novembre 1967 à Nairobi, Kenya, demeurant à Boterbloemenstraat 56 Bus, B-3650 Houthalen-Helchteren (Belgique); et
- Monsieur Divock Okoth ORIGI, né le 18 avril 1995 à Oostende (Belgique), demeurant à Groeningekaal 25 Bus 21, B-8500 Kortrijk (Belgique).

137376

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison de cette assemblée générale extraordinaire des présentes sont estimés à mille cent euros (1.100,- EUR).

DONT ACTE, fait passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des comparants, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française, à la requête de la comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec le Notaire le présent acte.

Signé: V. PIERRU, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 31 juillet 2014 LAC/2014/36290. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Irène Thill.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Luxembourg, le 12 août 2014.

Référence de publication: 2014130450/145.

(140148201) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2014.

Izzie S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.000,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 123.172.

Veillez noter que l'orthographe correct de l'associé Monsieur Rooney est «Edward» et non «Eduard» et celui de l'associé Monsieur Colgan est «Frank» et non «Franck».

En vertu de différents contrats de cession de parts sociales datés du 22 juillet 2014

- la société PIL S.à r.l. a transféré 625 parts sociales détenues dans la société IZZIE S.à r.l., à Madame Joan Mary Sharkey, née à Dublin, Irlande, le 28 mai 1966, demeurant à 20 The Oaks, Carrickmines Wood, Cabinteely, Dublin 18, Irlande;

- Monsieur Paul Mac Carthy a transféré 88 parts sociales détenues dans la société IZZIE S.à r.l., à Madame Joan Mary Sharkey, née à Dublin, Irlande, le 28 mai 1966, demeurant à 20 The Oaks, Carrickmines Wood, Cabinteely, Dublin 18, Irlande et 203 parts sociales détenues dans la société IZZIE S.à r.l., à Monsieur Neil O'Hanlon, né à Dublin, Irlande, le 3 février 1969, demeurant à 58 Cluin Shee Aikens Village, Sandyford, Dublin 18, Irlande;

- Monsieur David Sharkey a transféré 22 parts sociales détenues dans la société IZZIE S.à r.l., à Madame Joan Mary Sharkey, née à Dublin, Irlande, le 28 mai 1966, demeurant à 20 The Oaks, Carrickmines Wood, Cabinteely, Dublin 18, Irlande;

- Monsieur Douglas Farrell a transféré 291 parts sociales détenues dans la société IZZIE S.à r.l., à Monsieur Thomas James Kearns, né à Carlow, Co Carlow, Irlande, le 2 juin 1966, demeurant à Carrickmines Avenue, Carrickmines Wood, Foxrock, Dublin 18, Irlande;

- Monsieur Terence Mc Gowan a transféré 41 parts sociales détenues dans la société IZZIE S.à r.l., à Monsieur Thomas James Kearns, né à Carlow, Irlande, le 2 juin 1966, demeurant à Carrickmines Avenue, Carrickmines Wood, Foxrock, Dublin 18, Irlande;

- Monsieur Edward Rooney a transféré 180 parts sociales détenues dans la société IZZIE S.à r.l., à Monsieur Jason Drennan, né à Kilkenny, Irlande, le 26 août 1974, demeurant à 11 Hollybank Lane, Clongowen, Kilkenny, Irlande;

- Monsieur Frank Colgan a transféré 70 parts sociales détenues dans la société IZZIE S.à r.l., à Monsieur Jason Drennan, né à Kilkenny, Irlande, le 26 août 1974, demeurant à 11 Hollybank Lane, Clongowen, Kilkenny, Irlande et 12 parts sociales détenues dans la société IZZIE S.à r.l., à Monsieur Neil O'Hanlon, né à Dublin, Irlande, le 3 février 1969, demeurant à 58 Cluin Shee Aikens Village, Sandyford, Dublin 18, Irlande.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 août 2014.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2014130717/36.

(140148177) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2014.